



BILAN D'ACTIVITÉ

2013

Trier, Collecter, Valoriser

www.siom.fr

SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

siom
Vallée de Chevreuse

Le mot du Président



Les élections municipales 2014 ont conduit au renouvellement des représentants de nos communes, au sein des syndicats de communes et des intercommunalités, notamment au SIOM, que j'ai depuis peu l'honneur de présider.

Je souhaite tout d'abord rendre hommage au travail accompli et à l'investissement de l'équipe sortante conduite par mon prédécesseur Yves Faure. Ce bilan d'activité 2013 en est l'illustration et les citoyens des 17 communes du SIOM ont pu en mesurer les résultats.

Cette volonté constante de proposer un service de collecte et de traitement des déchets ménagers qui allie la qualité, l'efficacité et la préservation de notre environnement demeurera ma préoccupation, celle de toute l'équipe et, bien sûr, celle des agents du SIOM.

Dès aujourd'hui, nous préparons les projets qui structureront l'avenir de notre territoire en matière de gestion des déchets :

- ▲ la création d'une seconde déchèterie ressourcerie sur le plateau de Saclay,
- ▲ le déploiement d'un programme d'implantation de conteneurs enterrés, nouveau dispositif qui doit permettre d'améliorer les performances de recyclage et optimiser la collecte,
- ▲ la pérennisation du fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique couplée au réseau de chaleur,
- ▲ la réalisation d'un espace pédagogique dédié à la sensibilisation des plus jeunes au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets,
- ▲ le développement des actions du programme de réduction des déchets,
- ▲ la poursuite d'une gestion financière maîtrisée dans un contexte économique difficile.

Le bilan d'activité 2013 marque une étape dans la vie du SIOM. Il illustre l'engagement et la passion de ses élus et de ses agents pour aller toujours plus loin en matière d'environnement.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-François VIGIER
Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Maire de Bures-sur-Yvette

Sommaire



1

PRÉSENTATION DU SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

1.1	Le territoire du SIOM	7
1.2	Les compétences exercées	8
1.3	L'historique	8
1.4	Les faits marquants de 2013	9



2

1^{ERE} MISSION : **COLLECTER**

2.1	L'organisation de la collecte	11
2.2	Les tonnages collectés	14
2.3	Les Centres Techniques Municipaux et la déchèterie de Villejust	15
2.4	La gestion des réclamations et des renseignements	17



3

2^{EME} MISSION : **TRAITER ET VALORISER**

3.1	Les installations de traitement	19
3.2	L'incinération à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejust	20
3.3	La valorisation matière	22
3.4	Les autres modes de traitement	26



4

UVE (UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE) DU SIOM À VILLEJUST

4.1	Les travaux de valorisation énergétique	29
4.2	Auto-surveillance des fumées rejetées à la cheminée	30
4.3	Contrôles par des organismes extérieurs des fumées rejetées à la cheminée	31
4.4	Le suivi environnemental	32
4.5	Le réseau de chaleur	33



5

INDICATEURS FINANCIERS

5.1	La section de fonctionnement	36
5.2	La section d'investissement	38
5.3	L'analyse des coûts : la matrice 2013	39



6

BILAN DES SERVICES SUPPORTS

6.1	Communication et sensibilisation	47
6.2	Le programme local de prévention des déchets ..	51
6.3	Environnement, énergie, hygiène et sécurité	53
6.4	Ressources humaines	55
6.5	Marchés publics	56
6.6	Le SIOM de demain	59

ANNEXE

1	Glossaire	60
----------	-----------------	----

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



1

PRÉSENTATION DU SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

6

1.1	Le territoire du SIOM	7
1.2	Les compétences exercées	8
1.3	L'historique	8
1.4	Les faits marquants de 2013	9

1.1

Le territoire du SIOM

Le SIOM est un syndicat mixte composé de 17 communes dont 15 sont situées en Essonne et 2 dans les Yvelines. Parmi ces communes, 11 sont membres de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), 2 sont membres de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) et 4 ont adhéré de façon indépendante.

N.B : La ville des Ulis a officiellement intégré la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay le 1^{er} janvier 2013.

Le SIOM recouvre 174 569 habitants (Chiffres INSEE 2010 relatifs à la population totale pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013).

Département	Collectivités adhérentes	Population totale **	Population municipale *	Part / Population totale	% habitat collectif
91	Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS)	Bures-sur-Yvette	9 769	9 535	5,60 %
91		Gif-sur-Yvette	21 259	20 654	12,18 %
91		Gometz-le-Châtel	2 623	2 588	1,50 %
91		Igny	10 878	10 336	6,23 %
91		Orsay	16 231	15 966	9,30 %
91		Palaiseau	31 175	30 285	17,86 %
91		Les Ulis	25 055	24 792	14,35 %
91		Saclay	3 312	3 241	1,90 %
91		Saint-Aubin	710	690	0,41 %
91		Vauhallan	2 029	1 985	1,16 %
91		Villiers-le-Bâcle	1 228	1 204	0,70 %
78	Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)	Chevreuse	5 891	5 768	3,37 %
78		Saint-Rémy-lès-Chevreuse	8 167	7 922	4,68 %
91	Champlan		2 566	2 525	1,47 %
91	Longjumeau		21 574	21 361	12,36 %
91	Villebon-sur-Yvette		9 825	9 625	5,63 %
91	Villejust		2 277	2 247	1,30 %
TOTAL		174 569	170 724	100 %	52,3 %

* Le concept de population municipale correspond à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

** La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. A la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utilisation statistique car elle comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

LA CARTE DU TERRITOIRE



1.2 Les compétences exercées

Le SIOM a pour objet principal d'assurer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Le SIOM participe, à ce titre, à la protection de l'environnement.

Le syndicat peut en outre, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, assurer, à titre accessoire, les prestations visées ci-dessus pour le compte de tiers.

Le SIOM peut également procéder à la vente de chaleur au profit d'entreprises et d'organismes tiers.

De même, il peut assurer la fourniture de gaz naturel pour véhicules (GNV) à des tiers dans les conditions prévues par les lois et règlements et toujours en cas de carence de l'initiative privée. Le SIOM optimise ainsi l'exploitation de la station de compression de gaz naturel véhicules dont il dispose sur le site de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villejust.

1.3 L'historique

1959	Création du Syndicat
1972	Construction de l'usine d'incinération de Villejust/mise en service du four n°1
1984	Mise en service du four n°2 avec récupération de chaleur
Janv. 2003	Le SIOM devient un syndicat "mixte" avec l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS)
2000-2004	Mise en place de la collecte sélective (installation des conteneurs)
2005	Nouveaux statuts pérennisant la vente de chaleur au secteur privé
2006-2007	Travaux de VRD (Voirie Réseaux Divers) sur le site de Villejust, de la déchèterie et travaux sur les oxydes d'azotes (Nox)
Mai 2007	Ouverture de la déchèterie de Villejust
Janvier 2008	Adhésion de la commune de Champlan
2008	Adoption du plan de prévention des déchets (2008-2012)
Sept. 2009	Le SIOM fête ses 50 ans
Oct. 2009	Obtention de la certification ISO 14 001
2010	Baisse du produit fiscal de 4,6 % (1 M€)
Janv. 2010	La déchèterie de Villejust devient une ressourcerie
Sept. 2010	Organisation du 1 ^{er} vide-grenier sur le site du SIOM
Déc. 2010	Obtention des Labels QualiTri, QualiPlus et du Trophée Eco-Emballages
2011	Le SIOM dispose de la première flotte de véhicules hybrides (motorisation GNV et bennes électriques)
2011	Lancement d'un marché de conception réalisation, relatif à l'optimisation énergétique de l'usine d'incinération.
Nov. 2011	Signature avec l'ADEME de l'accord-cadre du programme local de prévention des déchets (2012-2016)
Sept. 2012	Cérémonie de pose de la 1 ^{re} pierre des travaux de valorisation énergétique de l'usine d'incinération
Juin 2013	L'usine d'incinération obtient la certification ISO 50001 – une première en France pour un établissement public. Renforcement du réseau de chaleur avec la création d'une nouvelle liaison à la chaufferie des Ulis
Juillet 2013	Mise en ligne du nouveau site internet
Sept. 2013	3 ^e édition du vide-grenier organisé au SIOM
Oct. 2013	Inauguration de l'unité de valorisation énergétique du SIOM

Les faits marquants de 2013

- ▲ **Fin des travaux d'optimisation** afin d'équiper le four n°1 d'une chaudière et d'un groupe turbo-alternateur transformant l'usine d'incinération en unité de valorisation énergétique (UVE)
- ▲ **Reprise des visites** de l'unité de valorisation énergétique (UVE)
- ▲ **Obtention du niveau 2 de la certification ISO 50001** pour l'usine et des Certificats d'Economie d'Energie
- ▲ **Opérations de sensibilisation** à destination de l'habitat vertical afin de réduire les erreurs de tri
- ▲ **Renouvellement de la certification ISO 14001**
- ▲ **3^e édition du vide-grenier** organisé sur le site du SIOM
- ▲ **Année de mise en œuvre des actions** inscrites dans le Programme Local de Prévention des déchets
- ▲ **Poursuite du dispositif « Ecole Durable »**, des animations grand public et des visites scolaires...
- ▲ **Mise en ligne du nouveau site internet du SIOM** avec de nouvelles fonctionnalités
- ▲ **Signature d'une charte d'amitié** avec le Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme du Canton de Sarajevo
- ▲ **3^e baisse de la fiscalité** en 6 ans





1^{ÈRE} MISSION :
COLLECTER

10

2.1	L'organisation de la collecte	11
2.2	Les tonnages collectés	14
2.3	Les Centres Techniques Municipaux et la déchèterie de Villejust	15
2.4	La gestion des réclamations et des renseignements	17

2.1

L'organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la société OTUS, filiale de Véolia Propreté, est titulaire du marché de collecte des déchets ménagers selon les modalités décrites dans le présent chapitre.

LA COLLECTE EN « PORTE À PORTE »

LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

Déchets	Fréquence de collecte *	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères	2 à 4 fois/semaine (C2 à C4)	Bac gris à couvercle grenat ou noir (RS)	100 %
Emballages ménagers/ papier/journaux-magazines	1 fois/semaine (C1)	Bac gris à couvercle jaune ou orange (RS)	100 %
Déchets végétaux	1 fois/semaine à 2 fois/mois (C1/C0,5)	Sacs papiers biodégradables	100 %
Encombrants ménagers	1 fois par mois à 2 fois/mois (C0,25/C0,5)	Dépôt sur la voie publique	100 %

* C 0,25 : une collecte par mois
 C 0,5 : une collecte tous les 15 jours (pour les végétaux, de décembre à février inclus)

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine

C4 : quatre collectes par semaine

RS : Redevance Spéciale





▲ LE NOMBRE DE KILOMÈTRES PARCOURUS ET LA CONSOMMATION

Déchets	Kilomètres parcourus en Gaz Naturel de Ville (GNV)	Kilomètres parcourus en Gasoil (GO)	Consommables gaz, diesel et électricité en Kilogrammes (Kg)
Ordures Ménagères (bennes 26 tonnes + 12 tonnes + mini-bennes)	259 621 GNV	44 506 GO	167 221 Kg
Encombrants	36 232 GNV		23 337 Kg
Emballages - Journaux - Magazines	152 521 GNV	5 481 GO	98 238 Kg
Déchets verts	151 479 GNV	17 288 GO	97 584 Kg
TOTAUX	599 853 Km GNV	70 091 GO	386 380 Kg
	Consommation électrique = 141 530 Kwh		

▲ LE PARC DE CONTENEURS

Le SIOM met à disposition des usagers des conteneurs dédiés à la collecte des ordures ménagères et des emballages, journaux-magazines.

Le SIOM se charge de la réparation des bacs cassés. Aidé d'un prestataire, le SIOM assure également le remplacement des bacs non réparables ou volés ainsi que les évolutions des besoins en terme de contenance.

Le tableau ci-dessous, indique l'état du parc (bacs « ménagers » + bacs « redevance spéciale ») à fin 2013 :

Type de bac	OMR	EMB	OMR RS*	EMB RS	TOTAL PARC
	Bacs	Bacs	Bacs	Bacs	Bacs
TOTAL	42 524	37 494	2 205	747	82 970

* RS : redevance spéciale

Les professionnels ayant souscrit un contrat redevance spéciale avec le SIOM sont équipés de bacs munis de puces électroniques d'identification (couvercles de couleur orange pour les emballages et de couleur noire pour les ordures ménagères).

▲ LES SACS PAPIER POUR LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les déchets végétaux sont collectés dans des sacs en papier compostables. En 2013, le nombre de sacs commandés par les communes auprès du SIOM est de 1 964 000.





LA COLLECTE EN « APPOINT VOLONTAIRE »

Le SIOM met à disposition des usagers un réseau de contenants répartis sur chaque ville et accessibles à tous. Sont ainsi collectés les déchets ménagers tels que le verre et les textiles.

Le service de collecte en apport volontaire est assuré par un camion grue équipé d'un caisson.

▲ NOMBRE DE COLONNES IMPLANTÉES PAR TYPE DE DÉCHETS

Déchets	Collecteur	Mode de dépôt	Nombre d'équipements	Densité
Verre	OTUS	Colonnes	277	1 colonne pour 616 habitants
Textiles	LE RELAIS, ECOTEXTILES, VETECO, RECYTEXTILE, TISSECO	Bornes	69	1 borne pour 2 483 habitants
Déchets diffus spécifiques	Société TRIADIS	Armoires	16	1 armoire pour 10 900 habitants

Promouvoir le réemploi des textiles et/ou leur recyclage à travers le développement du réseau de bornes textile est une action inscrite dans le programme local de prévention des déchets du SIOM. Ainsi, en 2013, 6 nouvelles bornes textile ont été installées à Igny et une à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Les bornes à verre sont équipées d'un système de « télé-relève » permettant de suivre les niveaux de remplissage.

Le dispositif de télémesure permet :

- ▲ **d'éviter les débordements et les pollutions** associées
- ▲ **d'optimiser les circuits de collecte** en les réduisant
- ▲ **de réduire les distances parcourues** nécessaires à la collecte
- ▲ **d'assurer le remplissage du camion** à sa capacité maximale
- ▲ **de limiter la pollution de l'air** et éviter les embouteillages
- ▲ **de prolonger la vie des conteneurs** en limitant leur manutention

2.2 Les tonnages collectés

(hors déchèterie et Centres Techniques Municipaux)

	Tonnages collectés	Evolution 2012/2013	Ratio (kg/habitant/an) Population municipale	Chiffres SINOE* 2011	
				Ratio IDF (kg/hab./an)	Ratio Essonne (kg/hab./an)
Ordures ménagères	44 494	- 2,1 %	260	315	283
Emballages, Journaux, Magazines	7 163	2,7 %	42	35	41
Verre	3 520	0,3 %	21	21	22
Végétaux	12 895	0,9 %	75	39	64
Encombrants	4 400	1,6 %	26	29	25
Textiles	682	8 %	4	-	-
TOTAL	73 154	11,4 %	429,7	439	435

*SINOE : base de données nationale sur les déchets créée par l'ADEME.

Les évolutions des tonnages sont conformes aux objectifs du SIOM :

- ▲ baisser les tonnages des ordures ménagères,
- ▲ augmenter ceux des emballages et du verre.

▲ EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS ENTRE 2008 ET 2013 EN KG/HABITANT ET PAR TYPE DE DÉCHETS



2.3

Les Centres Techniques Municipaux (CTM) et la déchèterie de Villejust

LES CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX (CTM)

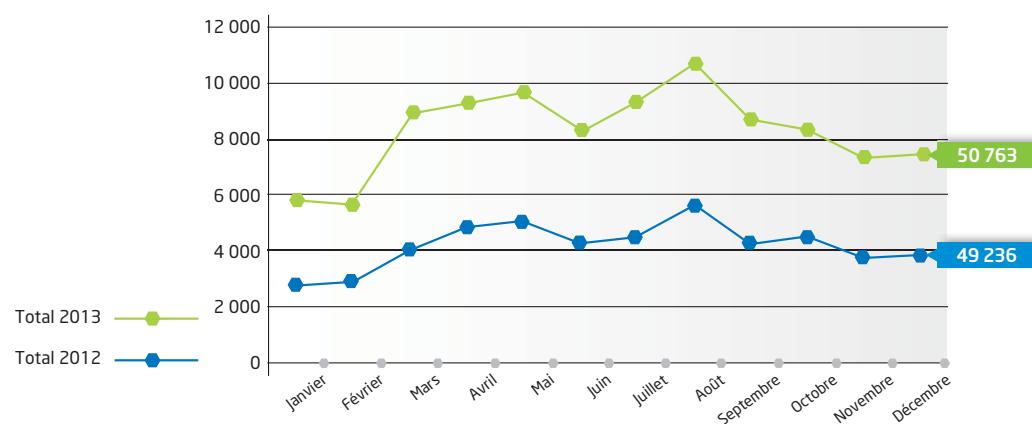
Les centres techniques disposent de bennes à déchets collectées par la société OTUS et de contenants dédiés aux appareils électriques (DEEE) et déchets diffus spécifiques (DDS). Certains CTM acheminent directement les déchets dans les exutoires du SIOM. Il s'agit principalement de déchets municipaux.

Produits	Centres Techniques Municipaux Apports directs inclus (tonnes)	Evolution 2012/2013
Encombrants	795	16,1 %
Gravats	382	- 45,1 %
Ferraille	11	-
Végétaux	2 485	0,1 %
Incinérables	1 445	- 8,9 %
Déchets Diffus Spécifiques	67	-
DEEE	51	- 5,8 %
TOTAL	5 236	- 6,1 %

LA DÉCHÈTERIE-RESSOURCERIE DE VILLEJUST

COMPARAISON DE LA FRÉQUENTATION MENSUELLE ENTRE 2012 ET 2013

On constate une augmentation de la fréquentation de la déchèterie de 3,10 % : elle est passée de 49 236 à 50 763 visiteurs (habitants SIOM et SIRM) en un an.



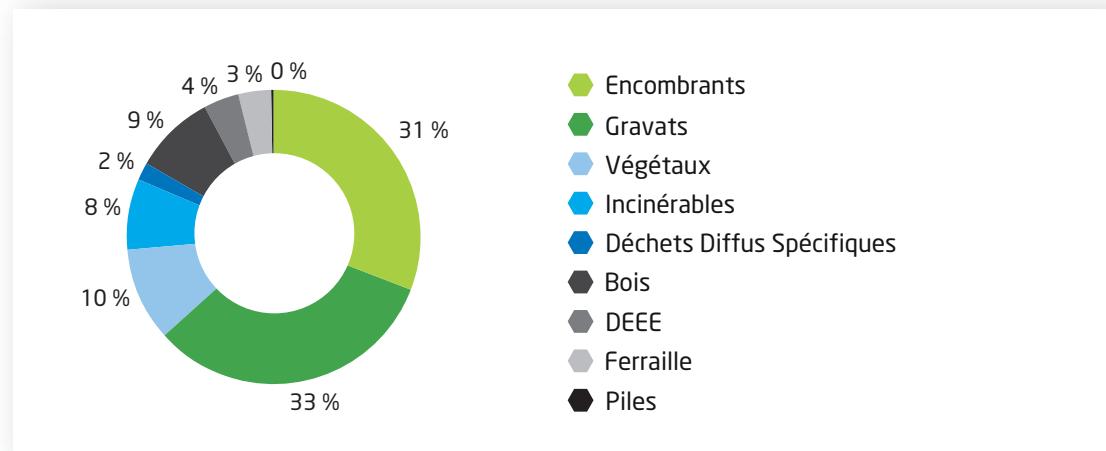
15

▲ LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS

Le tableau ci-après indique la répartition des tonnages par type de déchets collectés à la déchèterie de Villejust. En moyenne, 142 kg de déchets sont apportés par visite.

	Tonnages collectés en 2012	Tonnages collectés en 2013	Évolution 2012/2013
Encombrants	2 375	2 225	- 6,3 %
Gravats	2 545	2 355	- 7,4 %
Incinérables (plastiques, cartons, polystyrène...)	496	570	14,8 %
Végétaux	688	734	6,7 %
Déchets Diffus Spécifiques (peintures, batteries...)	147	141	- 3,8 %
Déchets d'équipements électriques et électroniques	319	296	- 7,1 %
Piles	6	5	- 16,7 %
Ferraille	266	268	- 0,75 %
Capsules Nespresso	6	5	- 16,8 %
Cartouches d'encre	1	1	0
Bois	581	626	7,8 %
TOTAL	7 430	7 226	-2,82%

▲ LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS



LE PARTENARIAT AVEC EMMAÜS

Depuis plus de 10 ans, le SIOM et Emmaüs entretiennent un partenariat fondé sur la mise à disposition de bennes à la communauté Emmaüs de Longjumeau pour l'élimination des objets non réemployables récupérés préalablement chez les habitants.

Les 3 bennes disponibles permettent d'effectuer un tri des déchets.

En 2013, ont été collectés :

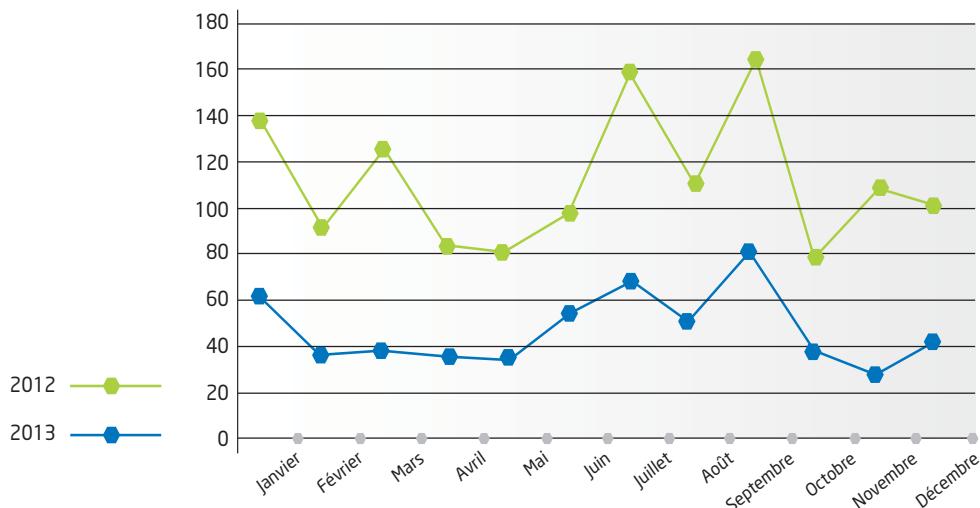
- ▲ 373 tonnes d'encombrants (mobilier non réutilisable...)
- ▲ 387 tonnes de déchets incinérables (cartons / housses plastique...)
- ▲ 62 tonnes de ferraille

Par ailleurs, Emmaüs assure le réemploi des objets provenant des caissons « réemploi » mis à la disposition des visiteurs de la déchèterie et de la collecte à domicile. En 2013, cela a représenté 34,3 tonnes.

2.4 La gestion des réclamations et des renseignements

▲ LES RÉCLAMATIONS

En 2013, une moyenne de 80 réclamations par mois a été enregistrée. 42% d'entre elles ne sont pas imputables au collecteur (travaux, stationnements gênants...). Le nombre de réclamation imputables au collecteur a diminué de 27% passant de 771 en 2012 à 561 en 2013.



▲ LES DEMANDES DES USAGERS EN 2013

Outre le suivi des demandes téléphoniques et électroniques des usagers, le SIOM a mis en place en juillet 2013 des formulaires de demandes en ligne. Chaque demande est directement traitée par le service concerné. Un suivi mensuel est réalisé pour chaque boîte courriel « métier » qui a été créé et qui a remplacé peu à peu la seule adresse générique qui existait jusque-là.

▲ **Appels au standard téléphonique :** 9 002 appels soit environ 34,6 appels par jour (inférieur de 4 % à 2012). 87,6 % de ces appels se répartissent comme suit : 35,8 % pour des demandes de renseignements sur le tri des déchets et la collecte, 35 % pour des demandes concernant les bacs, 15 % pour des informations sur la déchèterie et 14 % pour les réclamations liées à la collecte.

▲ **Boîte courriel générique SIOM :** 419 personnes ont adressé des demandes. Cette adresse courriel sera à terme supprimée au profit des boîtes courriel métier qui offrent l'avantage de permettre un traitement plus rapide de la demande en raison de la suppression d'un intermédiaire.

▲ **Demandes reçues via les formulaires en ligne :** 953 demandes reçues en 2013 dont 455 concernant la déchèterie et les bacs, 239 la collecte, 234 la communication et 25 la prévention des déchets.



3

2^{ÈME} MISSION : TRAITER ET VALORISER

18

3.1	Les installations de traitement	19
3.2	L'incinération à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villejust	20
3.3	La valorisation matière	22
3.4	Les autres modes de traitement	26

Les installations de traitement

Déchets	Installations de traitement	Prestataires
Ordures ménagères	Unité de Valorisation Energétique - UVE (Villejust - 91)	Usine SIOM exploitée par GENERIS
Emballages ménagers, journaux et magazines	Centre de tri (Limeil Brevannes - 94)	SITA
Verre	Centre de tri (Limeil Brevannes - 94)	SITA
Déchets végétaux	Plate-forme de compostage (Limours - 91)	ZYMOVERT
Ferraille	Installation de traitement (Magny-les-Hameaux - 78)	GIRON
Encombrants Ménagers/Gravats	Plate-forme de tri (Buc - 78)	NICOLLIN
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Centre de regroupement/traitement (Étampes - 91)	TRIADIS
DEEE	Centre de regroupement CFF/REVIVAL - ECO PHU (Athis Mons - 91)	ECO-SYSTEMES
Textiles	LE RELAIS, ECOTEXTILES, VETECO, RECYTEXTILE, TISSECO	





3.2 L'incinération à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villejust

LES TONNAGES INCINÉRÉS

	2012	2013	Évolution 2012/2013
Déchets des communes du SIOM	45 444	44 258	-2,61%
Déchets incinérables collectés en déchèterie	496	570	14,92%
Services techniques et corbeilles de rues des communes du SIOM	1 585	1 445	-8,83%
Part incinérable des encombrants collectés en porte-à-porte	597	597	0,00%
Apports extérieurs (collectivités / clients)	29 518	33 186	12,43%
Total des déchets reçus à l'UVE	77 640	80 056	3,11%
Dévoiement déchets suite travaux sur fours	- 3 172	-10 576	233,42%
Autres apports (usine d'incinération de Massy + Emmaüs)	1 505	2 774	84,32%
Total des déchets incinérés	75 973	72 254	-4,90%

▲ COMMENTAIRE

La part des déchets incinérés en provenance des communes du SIOM a baissé de près de 2,6 %, ce qui peut traduire d'une part une légère baisse de consommation et d'autre part une prise de conscience de la nécessité de réduire ses déchets à la source (au moment de l'acte d'achat) et d'améliorer le tri des déchets.

La baisse des tonnages incinérés est due aux arrêts prolongés du fonctionnement des fours pendant les travaux de valorisation énergétique de l'usine (arrêt de 4 mois pour le 1^{er} four et 1,5 mois pour le 2^{ème} four). Ces arrêts ont nécessité le dévoiement des déchets vers les usines d'incinération de Massy et de Ouarville.

▲ L'INCINÉRATION DES DÉCHETS MÉNAGERS GÉNÈRE ÉGALEMENT DEUX SOUS-PRODUITS :

	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Evolution 2012/2013
Déchets incinérés	75 973	72 254	- 4,90 %
Production de mâchefers	17 566	15 410	- 12,27 %
Production de REFIOM*	2 700	2 240	- 17,04 %

* REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

LES MÂCHEFERS

Ils sont constitués des fractions incombustibles recueillies sous forme de solide en sortie de four. Les caractéristiques géotechniques des mâchefers sont intéressantes pour une utilisation comme matériau de substitution en travaux publics (ex.: utilisation du produit pur ou en mélange pour la réalisation de sous-couches routières). Le tonnage de mâchefer produit correspond à 21% du tonnage d'ordures ménagères incinérées.

Des analyses mensuelles permettent de vérifier si le lot de mâchefers considérés est valorisable.

En 2013, tous les résultats d'analyse étaient conformes à la réglementation en vigueur.

La valorisation des 15 410 tonnes des mâchefers a été réalisée par la société MEL située à Massy. En 2013, la totalité du mâchefer produit a été valorisé sous forme de sous-couches routières et les matières solides ferreuses (acier) et non-ferreuses (aluminium) ont été recyclées.

LES REFIOM

Les 2 240 tonnes de Résidus de Fumée d'Incinération d'Ordures Ménagères (REFIOM) produits sur l'année (3,5 % du tonnage incinéré) sont valorisés en Allemagne par la société MINERAL PLUS.

Deux à trois fois par semaine, les REFIOM sont acheminés par camion-citerne au centre de

Zimmermann situé à Gütersloh avant d'être transportés et injectés dans la mine de sel de Wacker Chemie située à Stetten.

Avant remblayage, les REFIOM sont transformés en un matériau compatible avec une utilisation en remblais miniers.





LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du SIOM est devenue unité de valorisation énergétique (UVE) en 2013.

L'unité reçoit entre 150 et 400 tonnes de déchets par jour. Les déchets, une fois déchargés dans une fosse de 2000 m³, sont mélangés. Ils sont ensuite chargés dans deux fours qui brûlent 6 tonnes par heure de déchets chacun.

L'incinération des déchets produit un dégagement important de chaleur (il y a de l'énergie dans les déchets, comme dans le fioul, le gaz ou le bois), des rejets gazeux (les fumées) et des solides (les cendres et les mâchefers).

Depuis le 3 juin 2013, ce sont les 2 fours de l'unité qui valorisent l'énergie issue de la combustion des déchets.

Sur une année pleine, l'UVE est en capacité de produire 175 000 MWh dont :

- ▲ **105 000 MWh de chaleur** pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des habitants de la ville des Ulis et des entreprises du parc d'activité de Courtabœuf.
- ▲ **20 000 MWh de chaleur valorisés** pour les besoins propres de l'unité.
- ▲ **17 500 MWh d'électricité utilisés** pour moitié pour les besoins de l'usine, l'autre moitié étant vendue sur le réseau ERDF à EDF.

Pour 2013, année de production partielle en raison des travaux, l'UVE a produit 152 719 MWh dont :

- ▲ **67 536 MWh de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude** de la ville des Ulis et des entreprises de Courtabœuf.
- ▲ **14 445 MWh de chaleur** utilisés par l'unité
- ▲ **13 521 MWh d'électricité** dont 60 % ont été vendus et 40 % utilisés pour le fonctionnement de l'usine.

3.3 La valorisation matière

LE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES

Les déchets d'emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont envoyés sur le centre de tri de la société SITA.

▲ RÉPARTITION DES MATÉRIAUX RECYCLÉS

		Tonnages collectés et triés	Tonnages envoyés vers les recycleurs
Emballages ménagers	Acier	164	147
	Aluminium	9	15
	Briques alimentaires	81	69
	Cartons	1 780	2 032
	PEHD* (plastiques opaques)	199	199
	PET* CLAIR (plastiques transparents)	251	248
	PET* FONCE (plastiques transparents colorés)	208	201
	Journaux-magazines	1 881	2 028
	Verre	3 510	3 470
	Papiers divers	939	939
	Total	9 022	9 348

*Voir glossaire en fin de rapport.

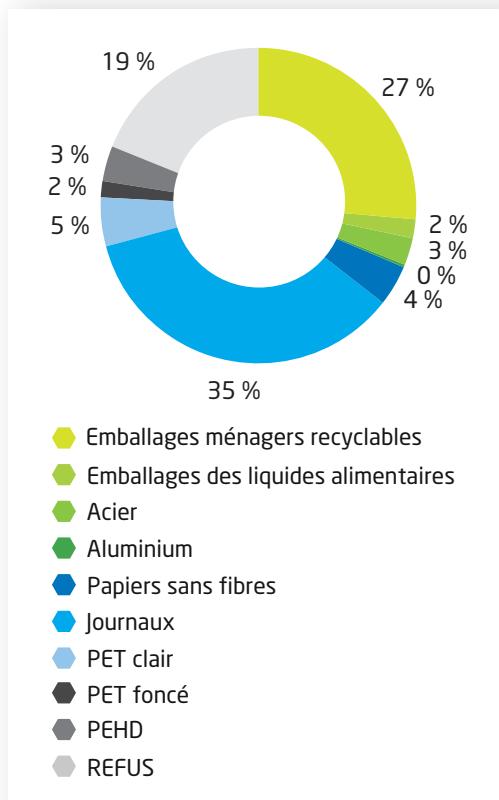
Les différences de tonnages entre les matières collectées/triées et expédiées vers les unités de recyclage correspondent aux quantités stockées en fin de période et en attente d'expédition.

▲ COMPOSITION MOYENNE D'UN BAC JAUNE

Les journaux-magazines et les emballages ménagers recyclables sont les matériaux les plus présents, puis viennent les plastiques.

Les matériaux les moins représentés sont l'aluminium et les plastiques foncés.

Le contenu du refus de tri est également analysé afin de déterminer précisément les sources d'erreurs de tri : sacs fermés, verre, autres plastiques (barquettes, pots...), ordures ménagères... Les erreurs de tri les plus courantes relevées en 2013 sont les sacs en plastiques.



▲ LE REFUS DE TRI :

Le taux de refus de tri a fortement baissé par rapport à 2012 et se situe désormais à 18,3 %. La moyenne nationale est de 23 %.

Le SIOM a fait réaliser 38 caractérisations (ou analyses) du contenu des conteneurs à couvercle jaune. Ces caractérisations permettent de connaître la composition des différents flux de collecte sélective et les tonnages produits par matériau. Elles contribuent à orienter la communication auprès des habitants en cas de dérives par rapport aux consignes de tri.

Pour chaque caractérisation, un prélèvement est effectué dès que la benne a vidé son chargement au centre de tri, le contenu de ce prélèvement étant ensuite analysé.





Le devenir des emballages

Une fois collectés chez les habitants, les emballages sont transportés vers un centre de tri à Limeil Brévannes (94) où les différents matériaux sont séparés manuellement et mécaniquement.

À l'issue de ce tri, les différents matériaux sont conditionnés en cube de matière (balle) pour être vendus à des repreneurs spécialisés :

LES PLASTIQUES

► (REPRENEUR SIOM : PAPREC)

Le PET est principalement utilisé pour le rembourrage de vêtements ou de couettes, la fabrication de nouveaux emballages comme des barquettes ou des boîtes à œufs. Les flacons en PEHD recyclés serviront, entre autre, à fabriquer de nouvelles bouteilles d'eau.

LES CARTONS D'EMBALLAGES

► (REPRENEUR SIOM : PAPREC)

Les cartons d'emballage sont transformés en pâte cellulosique pour redevenir des feuilles de papier ou de carton.

LES BRIQUES ALIMENTAIRES

► (REPRENEUR SIOM : PAPREC)

Les briques alimentaires sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés : les fibres de cellulose (le carton) serviront à confectionner du papier toilette et du papier d'essuyage industriel. Le recyclage des autres composants (faible part d'aluminium) permettront de fabriquer des pièces en plastique recyclé.

LES BOÎTES MÉTALLIQUES TELLES QUE CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS...

► (REPRENEURS SIOM : SITA IDF ET MARCHETTO)

Cet acier servira à la fabrication de bobines ou de fil d'acier... Ce sont autant de minéraux naturels en moins extraits des carrières. L'aluminium sert à produire des alliages.

LES PAPIERS, JOURNAUX ET MAGAZINES

► (REPRENEUR SIOM : UPM)

Les papiers, journaux et magazines, après "désencrage", sont transformés en pâte prête à l'emploi qui servira à la fabrication de papier.

LE VERRE

► (REPRENEUR SIOM : VERALLIA)

Le verre est un matériau qui se recycle à 100 % et à l'infini.

Il est stocké et envoyé vers le repreneur où il est nettoyé, broyé pour devenir du "calcin", matière première secondaire utilisée dans la fabrication de verre. La seule limite à ce recyclage est la couleur du verre : le verre blanc ne pouvant être fabriqué qu'à partir de verre blanc.

LE COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

Les végétaux collectés sont réceptionnés sur la plate-forme de traitement de Zymovert située à Limours où ils sont valorisés sous forme de compost.

Le compostage consiste en une décomposition des déchets verts, en présence d'air, d'humidité et de micro-organismes, qui permet de diminuer de 3 à 10 fois le volume initial des déchets et d'obtenir en 6 à 12 mois du compost qui pourra ensuite devenir terreau.

A l'issue du cycle de compostage, une tonne de déchets végétaux produira environ 450 kg de compost et ce sont autant de tonnages détournés de l'incinération.

Environ 9 082 tonnes de compost, conformes à la norme NF-U-44-051, ont ainsi été produites en 2013.

	Tonnages envoyés en compostage
Collecte porte-à-porte	12 895
Déchèterie	734
Services techniques (apports directs + caissons)	2 485
TOTAL	16 114

AUTRES RECYCLAGES

▲ LE RECYCLAGE DE LA FERRAILLE

Issue de la déchèterie, des centres techniques municipaux et d'Emmaüs, la ferraille subit différents traitements successifs : le broyage puis la flottation qui permet de séparer les matériaux selon leur densité. La ferraille est ensuite recyclée.

▲ LE RÉEMPLOI ET LA VALORISATION DES TEXTILES

Une fois déposés dans les bornes, vêtements, accessoires et chaussures sont triés : les textiles en parfait état sont vendus pour un prix modique au profit de la solidarité, dans des boutiques Emmaüs par exemple. Ce qui ne peut être revendu est trié et connaît soit une seconde vie (30 à 40 %* des textiles partent pour l'export) soit recyclé (50 %* deviennent des chiffons d'essuyage, matière première secondaire ou isolant thermique) ; 10 à 20 % enfin, part à l'incinération. En 2013, 682 tonnes de textiles ont suivi cette filière sur le territoire du SIOM.

* Chiffres nationaux





3.4 Les autres modes de traitement

LES ENCOMBRANTS MÉNAGERS ET LES GRAVATS

▲ **Les encombrants, collectés en porte à porte,** sont acheminés sur la plateforme de tri de la société NICOLLIN à Buc. La part valorisable composée de carton, bois et de ferraille représente 70% du tonnage global.

▲ **Les gravats (collectés en déchèterie et dans les Centres Techniques Municipaux) sont des déchets inertes** (béton, pierres, terre, sable...) envoyés en centre de stockage de classe 3. Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas des encombrants, il est donc interdit de les mettre à la collecte des encombrants.

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Composés essentiellement de substances chimiques, ces déchets présentent un risque significatif pour la santé et l'environnement et ne peuvent être collectés avec les déchets ménagers. Il s'agit essentiellement des pots de peinture. Ces déchets sont ainsi envoyés vers le centre de traitement de la société TRIADIS après vérification des documents administratifs : Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) et Certificat d'Acceptation Préalable (CAP).

La société assure :

- ▲ **le transport de ces déchets** vers une plate-forme de regroupement et de traitement ;
- ▲ **le tri, le pesage des produits** par un chimiste et le regroupement par lot de déchets homogènes ;
- ▲ **le traitement adapté aux caractéristiques du produit** (incinération avec récupération d'énergie, traitements physico-chimiques, valorisation...).

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

L'éco-organisme, partenaire du SIOM, pour la collecte et le recyclage des DEEE est Eco-Systèmes. Les DEEE sont collectés principalement à la déchèterie ou dans les CTM.

Ainsi, sur le territoire du SIOM, il existe 10 points de collecte :

- ▲ **Déchèterie** : 296,3 T
- ▲ **CTM Champlan** : 1,2 T
- ▲ **CTM Chevreuse** : 9,6 T
- ▲ **CTM Saint-Rémy-lès-chevreuse** : 0,9 T
- ▲ **CTM Igny** : 2,6 T
- ▲ **CTM Les Ulis** : 11,5 T
- ▲ **CTM Longjumeau** : 6,1 T
- ▲ **CTM Palaiseau** : 14,0 T
- ▲ **CTM Saclay** : 2,8 T
- ▲ **CTM Villebon-sur-Yvette** : 2,2 T.

Depuis la mise en place de la filière en 2009, les résultats de la collecte des DEEE sont :

- ▲ **16 937** appareils en 2009
- ▲ **28 500** appareils en 2010
- ▲ **56 130** appareils en 2011
- ▲ **58 215** appareils en 2012
- ▲ **54 243** appareils en 2013

La baisse du tonnage collecté en 2013 s'explique :

- ▲ **par le fait qu'il n'y a pas eu de collecte exceptionnelle**
- ▲ **par la possibilité de remettre son ancien appareil au moment de l'achat du nouveau**

	Tonnages collectés en 2013	Évolution 2012/2013
Gros électroménager hors froid	78,3	- 10,1 %
Gros électroménager froid	38,0	- 9,8 %
Ecrans	110,0	- 15,0 %
Petits appareils en mélange	121,0	3,2 %
Total	347,2	- 7,6 %

En 2013, la prise en charge des DEEE a permis le recyclage de :

- ▲ **130 tonnes de ferraille** : la production de fer à partir de 130 tonnes de ferraille permet une économie d'énergie de 82 889 kWh (soit la consommation énergétique annuelle de 4 ménages) et 125,8 tonnes de réduction d'émissions de CO₂.
- ▲ **73 tonnes de plastique** : soit une économie de 72 947 litres de pétrole brut.
- ▲ **29 tonnes de métaux non-ferreux** : soit une économie d'énergie de 225 393 kWh (= consommation énergétique annuelle de 10,8 ménages) et 64 tonnes d'émissions de CO₂ évitées.
- ▲ **50 tonnes de verre recyclé** à partir de la récupération des tubes cathodiques soit 9,2 tonnes d'émissions de CO₂ évitées.

Le recyclage de ces matières a permis d'éviter l'émission de 199 tonnes de CO₂ et l'économie de 458 barils de pétrole brut.





4

UVÉ (UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE) DU SIOM À VILLEJUST

28

4.1	Les travaux de valorisation énergétique	29
4.2	Auto-surveillance des fumées rejetées à la cheminée	30
4.3	Contrôles par des organismes extérieurs des fumées rejetées à la cheminée	31
4.4	Le suivi environnemental	32
4.5	Le réseau de chaleur	33

4.1 Les travaux de valorisation énergétique

Comme l'année 2012, l'année 2013 aura été marquée par des travaux. Ils ont nécessité l'arrêt du 1^{er} four entre le 26 octobre 2012 et le 2 mai 2013 et l'arrêt du 2^{ème} four entre le 4 février le 28 mars 2013. Les déchets ont donc été exceptionnellement dévoyés vers les incinérateurs de Massy et de Ouarville.

LES TRAVAUX ONT CONSISTÉ À :

- ▲ **Optimiser la chaudière d'origine du four n° 2** afin de garantir une puissance constante avec la mise en place d'un traitement curatif et préventif. Le traitement curatif a consisté à ramoner les parois en injectant de l'air comprimé. Le traitement préventif consiste à installer dans la chaudière des tubes d'eau supplémentaires que l'on appelle les "harpes".
- ▲ **Augmenter la puissance de la chaudière** en installant des économiseurs permettant d'augmenter la quantité d'eau à réchauffer et donc de faire passer la puissance de la chaudière de 12,1 à 13,5 MégaWatt.
- ▲ **Poser une nouvelle chaudière à vapeur pour le four n° 1** avec une puissance de 12,3 MégaWatt (= 500 chaudières domestiques). Sa capacité de production est de plus de 17 tonnes/heure de vapeur grâce à la combustion des déchets incinérés (6 tonnes de déchets/heure = 17 tonnes/heure de vapeur). Ces 17 tonnes permettent de produire 17 500 MWh d'électricité par an dont 40 % consommés par l'usine (pour ses besoins de fonctionnement) et 60 % vendus à EDF.
- ▲ **Supprimer la tour de refroidissement** des fumées pour permettre de diminuer fortement la consommation d'eau.
- ▲ **Installer un turbo-alternateur (turbine)** pour produire de l'électricité. La vapeur produite par la nouvelle chaudière rentre dans la turbine entraînant un mouvement de rotation des pâles qui la composent (même fonctionnement que la dynamo) produisant un courant électrique. Une partie de la vapeur est "soutirée" de la turbine et sert au process nécessaire au fonctionnement de la chaudière du four n° 2 pour les besoins du réseau de chauffage urbain.



4.2 Auto-surveillance des fumées rejetées à la cheminée

Un suivi en continu est effectué sur les paramètres suivants : poussières, acide chlorhydrique (HCl), acide sulfurique (H₂SO₄), acide fluorhydrique (HF), composés azotés (NOX), monoxyde de carbone (CO) et composés organiques totaux (COT).

Conformément à son arrêté préfectoral, l'UVE respecte les normes en vigueur sur l'ensemble de ces paramètres.

▲ TABLEAU DES MESURES DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES EN 2013

Polluants	Valeur annuelle moyenne (mg/Nm ³)*		NORMES (mg/Nm ³)
	Four n°1	Four n°2	
Poussières	0,22	0,75	5
HCl (Acide Chlorhydrique)	4,85	5,42	8
H ₂ SO ₄ (Acide Sulfurique)	9,84	10,83	40
HF (Acide Fluorhydrique)	0,14	0,15	1
NOX (Composés Azotés)	64,72	65,45	80
CO (Monoxyde de Carbone)	6,50	7,86	50
COVT (Composés Organiques Volatils Totaux)	0,53	0,24	10
NH ₃ (Ammoniaque)	3,01	2,80	10

* mg/Nm³ : milligramme de polluants par normaux mètres cubes de fumées



4.3

Contrôles par des organismes extérieurs des fumées rejetées à la cheminée

Un contrôle obligatoire par four et par semestre est réalisé sur les émissions de la cheminée par des laboratoires agréés et indépendants.

RÉSULTATS DES MESURES DE REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE L'USINE COMPARÉES AUX NORMES RÉGLEMENTAIRES

Polluants	unité	Four 1		Four 2		Four 2		Norme	
		10/07/2013	31/07/2013	09/07/2013	30/07/2013				
		APAVE	EUROFINS	APAVE	EUROFINS	Jour	30 min.		
Poussières	mg/Nm ³ *	< 1,1	< 0,63	< 1	< 0,74	5	20		
HCl	mg/Nm ³	4,3	0,9	3,3	1,8	8	50		
SO ₂	mg/Nm ³	< 1,5	< 1,5	6	< 2,1	40	150		
HF	mg/Nm ³	0,4	< 0,18	< 0,4	< 0,19	1	2		
NOX	mg/Nm ³	59	63,1	55	58,6	80	200		
CO	mg/Nm ³	< 2,7	4,7	17	12,4	50	100		
COVT	mg/Nm ³	< 1	< 2,7	3,3	< 3	10	20		
Cd+Tl	mg/Nm ³	< 0,002	< 0,00304	< 0,002	< 0,00536	0,05	0,05		
Hg	mg/Nm ³	< 0,005	< 0,00469	< 0,004	< 0,00369	0,05	0,05		
Métaux	mg/Nm ³	0,01	< 0,04018	0,02	< 0,02191	0,48	0,48		
NH ₃	mg/Nm ³	2,6	2,64	5,9	0,35	10	20		
Dioxines et furanes	ng/Nm ³ **	< 0,02	< 0,00511	< 0,005	< 0,00267	0,1	0,1		

* mg/Nm³ : milligramme de polluants par normaux mètres cubes de fumées
 ** ng/Nm³ : nanogramme de polluants par normaux mètres cubes de fumées

Les résultats permettent de conclure que le SIOM respecte les normes exigées dans le cadre du fonctionnement d'une usine d'incinération.

4.4 Le suivi environnemental

BIO-SURVEILLANCE BASÉE SUR L'ÉTUDE DES SOLS

Les campagnes de mesures effectuées depuis 2006 par la société Aair Lichens pour déterminer l'impact du rejet des fumées de l'unité du SIOM dans les sols environnants ont été reconduites en 2013.

▲ MESURES EN 2013 DES MÉTAUX LOURDS ET DES DIOXINES FURANNES COMPARÉES AUX NORMES RÉGLEMENTAIRES (DANS LES SOLS)

	Localisation	Valeurs mesurées	Normes réglementaires et références*
Cadmium en mg/kg de poids à l'état frais	Champs 1 : Deux lacs	0,15	2
Plomb en mg/kg de poids à l'état frais		9	100
Cadmium en mg/kg de poids à l'état frais	Champs 2 : Grand dôme	0,21	2
Plomb en mg/kg de poids à l'état frais		3	100

* Réglementation CE 2002R0466 du 05/05/04.

** Lq : intérieur à la précision des appareils de mesure.

Le suivi s'effectue sur deux zones de prélèvement, l'une située à côté de l'UVE (hôtel Campanile) et l'autre à côté du Dôme de Villebon.

Les résultats des dosages de métaux dans les sols n'indiquent pas de valeurs susceptibles d'avoir des conséquences ni une origine liée aux émissions à partir de l'usine d'incinération.



4.5 Le réseau de chaleur



En janvier 2011, le SIOM a délégué une mission de service public pour l'exploitation des réseaux de chaleur de Courtabœuf et de Villejust, incluant les travaux de renforcement de la liaison entre l'UVE et la chaufferie de la Ville des Ulis, dont le groupement Dalkia France - SVD 28 est délégataire.

Au sein de ce groupement délégataire, DALKIA France assure la mission d'exploitation des installations et SVD 28 celle de maîtrise d'ouvrage en charge de la réalisation et du financement des travaux de renforcement de la liaison.

La réalisation du renforcement de cette liaison a permis :

▲ **de contribuer à augmenter la performance énergétique de l'UVE** au-delà du seuil de 60% fixé par le Grenelle II en permettant de véhiculer plus de chaleur,

▲ **de délivrer à la chaufferie de la Ville des Ulis** un minimum de 70 GWh/an au lieu des 30 GWh/ an jusqu'à la période de chauffe 2012 / 2013.

Cette augmentation de la fourniture de chaleur de l'UVE au réseau de chaleur de la Ville des Ulis s'inscrit dans l'objectif de la Ville des Ulis d'alimenter son réseau de chaleur à plus de 50% par des énergies renouvelables ou de récupération à l'horizon 2015.

Le réseau de chaleur de liaison entre l'UVE de Villejust et la chaufferie des Ulis est un réseau haute température (eau surchauffée à 180°C, 15,5 bar et 200 m³/h) en caniveau sur une longueur totale de 3.770 mètres (au diamètre de 200 mm) et de 3 500 mètres (au diamètre de 150mm).

Les travaux de renforcement menés en 2013 ont consisté sur les 3.500 mètres de réseau à mettre en place, en parallèle des canalisations existantes, une canalisation eau surchauffée en caniveau de diamètre 200mm, l'usage des canalisations étant modifié comme suit :

▲ **la nouvelle canalisation** de diamètre 200mm assure la fonction de canalisation départ du fluide caloporteur à la température de 160-170°C,

▲ **les deux canalisations** de diamètre 150mm sont reliées hydrauliquement et assurent la fonction de canalisation retour du tube caloporteur à une température de 90°C.

Par ailleurs, en 2013, le réseau de chaleur a été intégré à la démarche de certification ISO 14001 du SIOM.



5

INDICATEURS FINANCIERS

34

5.1	La section de fonctionnement	36
5.2	La section d'investissement	38
5.3	L'analyse des coûts : la matrice 2012	39

LE SIOM VOTE DEUX BUDGETS

▲ LE BUDGET PUBLIC

Il recense l'activité de collecte et de traitement d'élimination des déchets ménagers des collectivités membres du SIOM et dont les contributions sont adossées à la fiscalité.

SIOM PUBLIC M14 : COLLECTIVITES	
DEPENSES	RECETTES
Habitants : Collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés	TEOM, Contributions budgétaires
Déchèterie	Subventions des Eco-organismes
Collecte des marchés : compacteurs	Vente de produits résiduels
Entreprises : Collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés	Redevance spéciale

▲ LE BUDGET PRIVE

Il recense les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères de non adhérents et toutes prestations qui ne peuvent être couvertes par la fiscalité.

SIOM PRIVE M4	
DEPENSES	RECETTES
Incinération des déchets ménagers et assimilés	Vente de prestations d'incinération
Exploitation Station GNV	Droit d'accès à la Déchèterie
Réseau de chaleur	Vente de GNV, chaleur, électricité

Les chiffres présentés dans ce bilan portent sur la **consolidation** de ces deux budgets.



5.1 La section de fonctionnement

En 2013, le compte administratif (= compte consolidé) totalise des dépenses de fonctionnement de 24 912 K€ contre 24 280 K€ en 2012, soit un écart de 632 K€ (+ 2,6 %). S'agissant des recettes de fonctionnement, le montant total est de 28 851 k€ contre 29 542 k€ en 2012, soit une baisse de 691 K€ (- 2,3 %).

▲ RÉPARTITION DES VARIATIONS DES DÉPENSES ENTRE 2012 ET 2013

- ▲ + 632 k€ dont :
 - + 700 k€ : Charges à caractère général
 - + 650 K€: Traitement par incinération.
(charges de dévoiement)
 - + 107 k€ : Collecte
(coefficient de révision)
 - 57 k€ : Ensemble des autres postes
 - - 79 k€ : Charges de personnel et dépenses de gestion courante
 - + 11 k€ : Charges financières

▲ RÉPARTITION DES VARIATIONS DES RECETTES ENTRE 2012 ET 2013

- ▲ - 691 k€ dont :
 - - 1231 k€ : - 5,5 % baisse du produit fiscal (rôles supplémentaires compris)
 - - 280 k€ : Liquidatif Eco-Emballage inférieur à celui prévu
 - + 596 k€ : Produits issus de la valorisation énergétique
 - + 204 k€ : Autres produits

▲ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Analyse des variations	CA 2012	CA 2013	Variation CA 2013 - 2012	
Charges à caractère général dont :	21 765 k€	22 465 k€	700 k€	3,2 %
Collecte	10 987 k€	11 094 k€	107 k€	1,0 %
Traitement des déchets incinérables	6 316 k€	6 966 k€	650 k€	10,3 %
Traitement : végétaux, encombrants	756 k€	705 k€	- 51 k€	- 6,7 %
Tri, conditionnement, chargement : emballages journaux	1 161 k€	1 223 k€	62 k€	5,3 %
Autres charges à caractère général	901 k€	960 k€	59 k€	6,5 %
Redevance spéciale	73 k€	60 k€	- 13 k€	- 17,8 %
CTM	221 k€	228 k€	7 k€	3,2 %
Déchèteries	724 k€	665 k€	- 59 k€	- 8,1 %
Valorisation énergétique	280 k€	279 k€	- 1 k€	- 0,4 %
Exploitation GNV	346 k€	285 k€	- 61 k€	- 17,6 %
Dépenses de personnel	1 520 k€	1 470 k€	- 50 k€	- 3,3 %
Autres charges de gestion courante	158 k€	129 k€	- 29 k€	- 18,4 %
Charges financières	837 k€	848 k€	11 k€	1,3 %
Total des dépenses de fonctionnement	24 280 k€	24 912 k€	632 k€	2,6 %

▲ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Analyse des variations	CA 2012	CA 2013	Variation CA 2013-2012
Vente de produits résiduels	635 k€	617 k€	- 18 k€ - 2,8 %
Recette déchèterie : SIRM	418 k€	408 k€	- 10 k€ - 2,4 %
Redevance spéciale	537 k€	577 k€	40 k€ 7,4 %
Valorisation énergétique	1 409 k€	2 005 k€	596 k€ 42,3 %
Vente d'incinération+Mâchefers	2 047 k€	2 121 k€	74 k€ 3,6 %
Vente de GNV	330 k€	334 k€	4 k€ 1,2 %
Participations Eco-organismes	1 481 k€	1 201 k€	- 280 k€ - 18,9 %
Produit de la fiscalité	22 414 k€	21 183 k€	-1 231 k€ - 5,5 %
Autres produits + exceptionnels	271 k€	405 k€	134 k€ 49,4 %
Total des recettes de fonctionnement	29 542 k€	28 851 k€	- 691 k€ - 2,3 %

L'EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL

▲ LA CLÉ DE RÉPARTITION 2013

CATÉGORIES DE CHARGES À RÉPARTIR	CRITÈRES ET PONDÉRATIONS
Collecte OM, végétaux, emballages, verre, encombrants	35 % fréquence + 35 % tonnage + 25 % densité logements + 5 % éloignement SIOM
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Traitement & tri	60 % tonnage + 40 % population
Service de la dette	100 % population
Structure et autofinancement nets	100% population

Le mode de financement : Le SIOM laisse le choix à chaque commune et chaque groupement adhérents de choisir son mode de financement (participation budgétaire, centimes syndicaux, TEOM).

La détermination du taux de TEOM : c'est le résultat du rapport entre la contribution et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution alors le taux diminue.

▲ L'évolution des bases entre 2012 et 2013 s'établit à + 2,72 % pour l'ensemble du SIOM dont 0,9 % de hausse forfaitaire votée par le Parlement.

▲ La diminution du produit fiscal entre 2012 et 2013, a été de 5,42 % et 5,5 % en tenant compte des rôles supplémentaires.



5.2 La section d'investissement

▲ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 9 132 k€ dont 7 757 K€ pour les dépenses d'équipement (incluant 7 107 K€ pour les travaux de l'usine) et 1 375 K€ de remboursement en capital de la dette.

Les dépenses d'équipement	CA 2012	Restes à réaliser 2012	CA 2013	Restes à réaliser 2013
Déchèterie SIOM : compacteurs	32 k€		100 k€	23 k€
UIOM : Travaux fours	9 638 k€	40 k€	7 107 k€	996 k€
UIOM : Mise aux normes, logiciel gestion des fluides	81 k€		70 k€	11 k€
Bâtiment collecteur	178,66 k€	77 k€	44 k€	40 k€
Investissements divers : Site, bassin mâchefers	34 k€	1 k€	38 k€	17 k€
Investissements divers : bureaux	38 k€	9 k€	48 k€	4 k€
Redevance spéciale : Equipements, bacs	259 k€	14 k€	47 k€	10 k€
Collecte : bacs, conteneurs, etc.	364 k€		264 k€	9 k€
Logiciels : bases de données tonnage, redevance, colonnes	32 k€	9 k€	39 k€	
Réseau GNV	20 k€			
Réseau de chaleur	66 k€			
Total	10 743 k€	150 k€	7 757 k€	1 110 k€

▲ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 9 132 k€ en 2013.

▲ Le financement des dépenses d'investissement se décompose ainsi :

3 939 k€ : Epargne brute

764 k€ : Recettes définitives (FCTVA)

2 300 k€ : OCLT (Ouverture de Crédit à Long Terme) débloquées en fin d'année.

2 129 k€ : Reprise des résultats antérieurs

L'EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE

Malgré la baisse des recettes (- 691 k€) et la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 632 k€), l'épargne nette en 2013 s'élève à 2 564 k€. Cet autofinancement et la reprise des résultats ont contribué à minimiser le recours à l'emprunt pour le financement des travaux de valorisation énergétique et ont permis d'abaisser en conséquence les charges d'emprunt.

▲ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2013 s'élève à :

▲ au 31/12/2012 :	21 347 k€
▲ recours à l'emprunt 2013 :	2 300 k€
▲ remboursement en capital de la dette :	- 1 375 k€
▲ au 31/12/2013 :	22 272 k€

La capacité de désendettement se situe au 31/12/2013 autour de 5 ans.

L'analyse des coûts : la matrice 2013

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure.

La totalité des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2013 est prise en compte.

Les charges techniques comprennent les dépenses pour :

- ▲ **La collecte**, ventilée en fonction du coût réel et des kilomètres parcourus par flux
- ▲ **Le traitement et les charges induites**, les amortissements

L'amortissement annuel intègre les immobilisations corporelles et les constructions qui ne sont pas prises en compte dans la comptabilité publique telle que l'usine, l'aménagement du site, la déchèterie, et les bureaux.

La ventilation des charges de structure et de communication est effectuée en fonction des charges techniques.

Les recettes comprennent :

Les ventes d'incinération et les ventes de chaleur, les ventes d'électricité, les ventes de produits recyclables et résiduels, les soutiens des Eco-organismes et les reprises annuelles de subventions, les recettes de redevance spéciale, et les droits d'accès à la déchèterie.

Les définitions retenues

- ▲ **Le coût net partagé** correspond à la différence des charges et des produits.
- ▲ **Le coût net TTC** tient compte à la fois de la TVA acquittée et du FCTVA récupéré.
- ▲ **Le nombre d'habitants** est celui de 2013 soit 174 569 habitants (population totale) + 0,9 % par rapport à 2012 (173 956 habitants).





▲ ETAPÉ 1 : QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS

	OMR	Verre	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Déchets verts	Déchets des services techniques
Population desservie	174 956	174 569	174 569	174 569	174 569	174 569	174 569
Tonnages collectés	44 258	3 520	7 163	5 057	4 399	12 895	4 793
Ratios en kg/hab desservi 2013	254	20	41	29	25	74	27
Ratios en kg/hab desservi 2012	259	21	40	31	25	73	28
Ratio enquête collecte 2011 Grande Couronne en kg/hab.	286	21	39	76	23	37	
Écart	- 11 %	- 4 %	5 %	- 62 %	10 %	100 %	

Au SIOM, la mise en place du service de collecte en porte à porte des déchets verts a permis de capter 74 kg/hab/an alors que ce ratio n'est que de 37 kg/hab/an pour la Grande Couronne.

La déchèterie de Villejust, est la seule déchèterie sur le territoire du SIOM. De ce fait, le ratio du SIOM (29 kg/hab) est inférieur de 62 % à celui de la Grande Couronne qui comprend l'apport des déchets verts et des encombrants (76 kg/hab).

Enfin, l'écart de 11% sur les ordures ménagères résiduelles (- 32 kg) entre le SIOM et la Grande Couronne, est une tendance qui se confirme notamment depuis 2011 suite aux efforts de communication et d'actions de prévention menés par le SIOM avec entre autres la distribution de composteurs.



▲ ETAPÉ 2 : COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

Charges 2013	€ arrondis	€/habitant
Charges de structure	2 280 017 €	13,1 €
Charges de communication	350 079 €	2,0 €
Charges techniques	23 220 767 €	133 €
Prévention	167 267 €	1,0 €
Pré-collecte et collecte	11 629 536 €	66,6 €
Transport	209 434 €	1,2 €
Traitement	11 214 530 €	64,2 €
Total charges HT	25 850 863 €	148 €
 TVA acquittée	 1 616 722 €	 9,3 €
Produits 2013	€ arrondis	€/habitant
Recettes industrielles	5 185 844 €	29,7 €
Soutiens : Eco-organismes	1 306 523 €	7,5 €
Aides	428 630 €	2,5 €
Total produits	6 920 997 €	40 €
 Coût du service public	 20 546 588 €	 117,7 €
 TEOM	 20 820 229 €	 119,3 €
Contributions des communes	362 785 €	2,1 €
Redevance spéciale	576 781 €	3,3 €
Total	21 759 795 €	122,6 €
 Ecart coût et financement	 1 213 207 €	 6,9 €

L'écart entre le coût et le financement constitue l'autofinancement qui permet de financer les dépenses d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.



INDICATEURS FINANCIERS



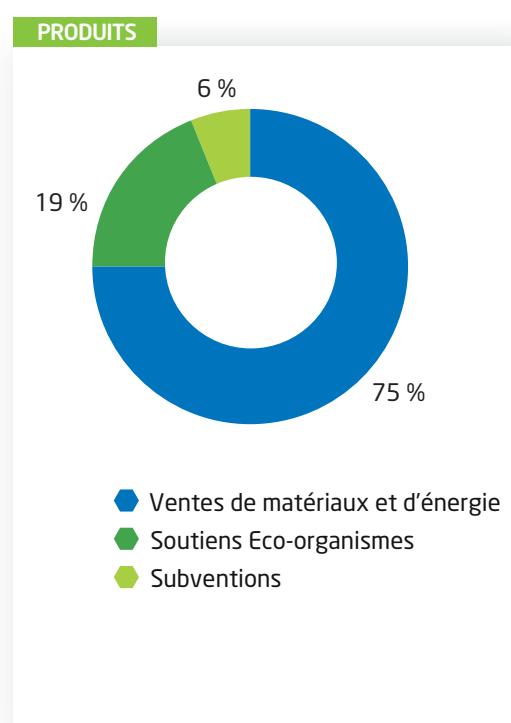
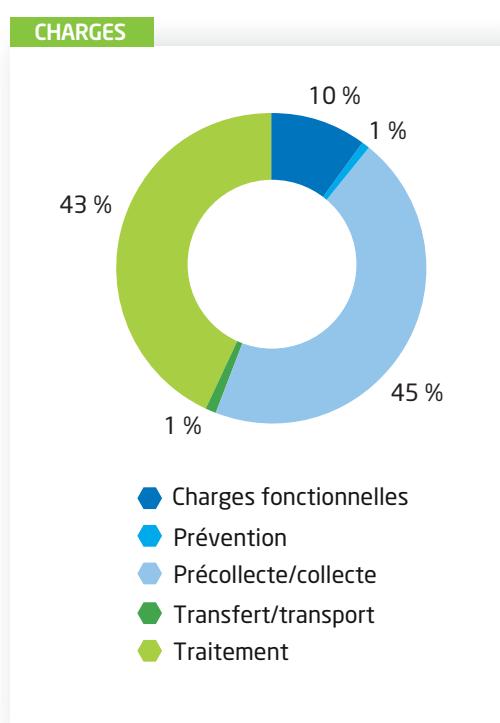
▲ ETAPÉ 3 : STRUCTURE DU COÛT PAR POSTES DE CHARGES ET DE PRODUITS

Charges en €HT	
Charges fonctionnelles	2 630 096 €
Prévention	167 267 €
Pré-collecte/Collecte	11 629 536 €
Transfert/Transport	209 434 €
Traitement	11 214 530 €
Total charges matrice en €HT	25 850 863 €

Produits (hors fiscalité)	
Ventes de matériaux et d'énergie	5 185 844 €
Soutiens Eco-organismes	1 306 523 €
Subventions	428 630 €
Total produits matrice	6 920 997 €

Taux de couverture des charges par les produits 27 %

Le taux de couverture des charges en €HT par les produits (hors fiscalité) est de 27 % (+ 3 %) par rapport à 2012.



▲ ETAPÉ 4 : HIÉRARCHISATION DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES

Charges HT 2013	Total en €	%
Charges fonctionnelles	2 630 196 €	10,2 %
Prévention	167 267 €	0,6 %
Pré-collecte/collecte OMR	5 695 633 €	22,0 %
Transport/traitement OMR	4 822 648 €	18,7 %
Pré-collecte/collecte verre+emballages+JRM	2 789 130 €	10,8 %
Transport/tri verre+emballages+JRM	1 100 824 €	4,3 %
Pré-collecte/Collecte déchets verts	2 052 170 €	7,9 %
Traitements des déchets verts	360 915 €	1,4 %
Déchèterie	880 317 €	3,4 %
Collecte encombrants	671 842 €	2,6 %
Traitements des encombrants	307 607 €	1,2 %
Autres flux	4 372 291 €	16,9 %
Total charges matrice HT	25 850 863 €	100 %

En résumé, les charges représentent pour :

- ▲ Les ordures ménagères résiduelles : 41 %
- ▲ Le verre et les emballages, journaux magazines : 15 %
- ▲ Les déchets verts : 9 %
- ▲ Les encombrants : 4 %
- ▲ La prévention : 1 %
- ▲ La déchèterie : 3 %
- ▲ Les charges fonctionnelles : 10 %
- ▲ Les autres flux : 17 % (clients extérieurs)

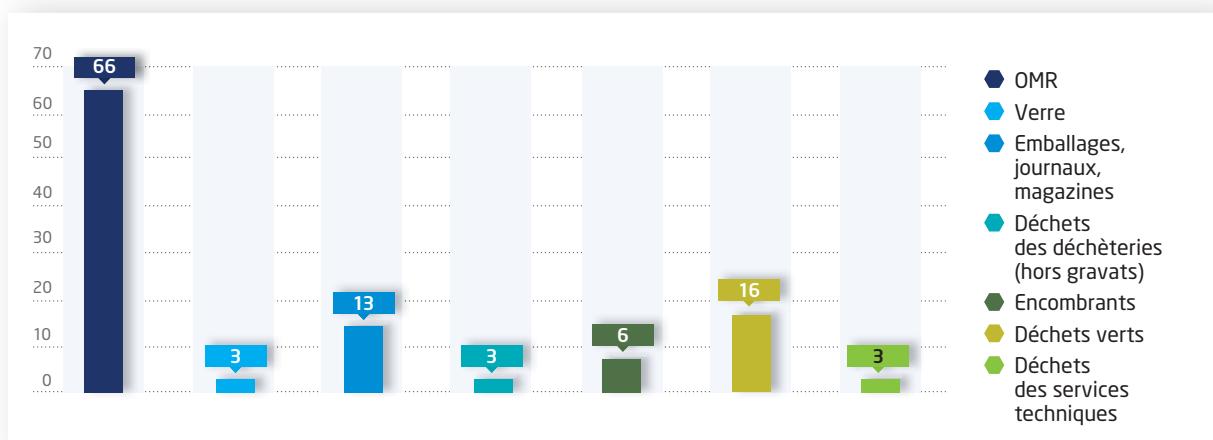


INDICATEURS FINANCIERS

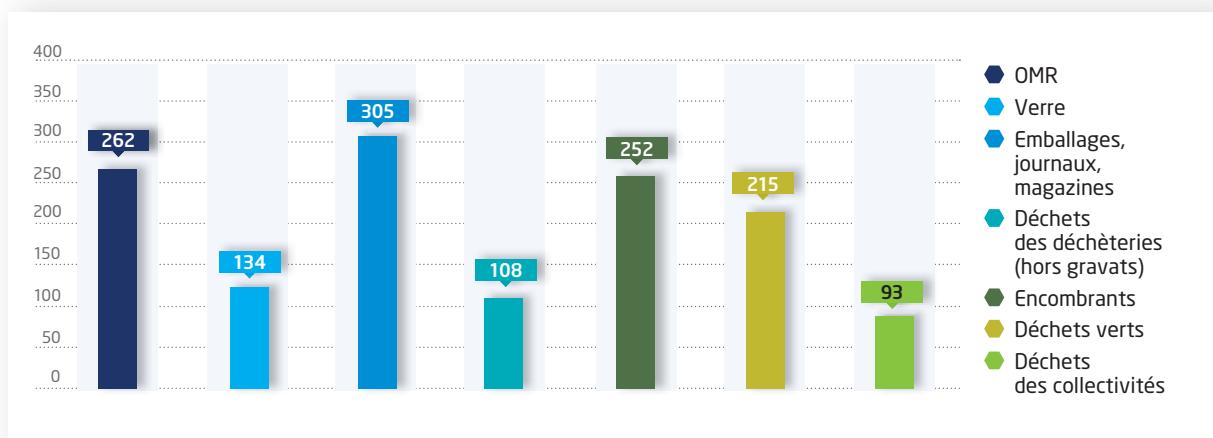
▲ ETAPÉ 5 : COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

Année 2013	OMR	Verre	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Population du territoire	174 569	174 569	174 569	174 569	174 569	174 569	174 569	174 569
Tonnages	44 258	3 520	7 163	5 057	4 399	12 895	4 793	82 085
Ratios en kg/habitant desservi	254	21	41	29	25	74	27	471
% tonnages de chaque flux	54 %	4 %	9 %	6 %	5 %	16 %	6 %	100 %
Coût aidé en €HT/hab.	66	3	13	3	6	16	3	109
Coût aidé en €HT/tonne	262	134	305	108	252	215	93	1 368

Coût en €HT/habitant



Coût en €HT/tonne



▲ ETAPÉ 6 : EVOLUTION DES COÛTS

€HT/habitant	OMR	Verre	Emballages, journaux, magazines	Déchèteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2012	64,8 €	4,5 €	14,4 €	2,8 €	6,6 €	16,3 €	2,8 €	112,1 €
Coût 2013	66,4 €	2,7 €	12,5 €	2,8 €	6,4 €	15,9 €	2,6 €	109,1 €
Écart 2012/2013	2 %	-40 %	-13 %	0	-4 %	-2 %	-7 %	-3 %

Entre 2012 et 2013, la variation des coûts par flux provient principalement de la possibilité, suite à la fin des travaux de valorisation énergétique, d'affecter une partie des coûts fixes au secteur privé (déchets professionnels).

▲ **Pour les ordures ménagères résiduelles :** +2% en 2013, les soutiens d'Eco-Emballages ont été intégralement réaffectés aux flux Emballages, journaux, magazines.

▲ **Pour le verre :** La baisse du coût de 40% provient du rallongement de la durée d'amortissement en 2013 (génie civil des colonnes à verre de 8 à 15 ans).

kg/habitant	OMR	Verre	Emballages, journaux, magazines	Déchèteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Ratios 2012	259,0	21,0	40,0	31,0	25,0	73,0	28,0	476,0
Ratios 2013	253,5	21,0	41,0	29,0	25,2	73,9	27,5	471,1
Écart 2012/2013	-2 %	0 %	3 %	-7 %	1 %	1 %	-2 %	-1 %

La baisse du tonnage en kg par habitant des ordures ménagères résiduelles de 2% (-6 kg) est probablement le reflet d'une conjoncture économique dégradée mais aussi des efforts du SIOM en matière de prévention.





BILAN DES SERVICES SUPPORTS

46

6.1	Communication et sensibilisation	47
6.2	Le programme local de prévention des déchets	51
6.3	Environnement, énergie, hygiène et sécurité	53
6.4	Ressources humaines	55
6.5	Marchés publics	56
6.6	Le SIOM de demain	59

6.1 Communication et sensibilisation

INAUGURATION DE LA NOUVELLE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La cérémonie d'inauguration qui s'est déroulée le vendredi 16 octobre 2013 a regroupé quelques 150 invités. Pour le Président du SIOM, ce fut l'occasion de rappeler les enjeux de la nouvelle unité et de remercier les partenaires et les ressources internes qui ont permis, avec

succès, la réalisation du projet. Les convives ont visité les nouvelles installations et visionné le film réalisé à partir d'images accélérées qui avaient été enregistrés pendant toute la durée des travaux.

MISE EN LIGNE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Eté 2013, le SIOM a mis en ligne un nouveau site internet, plus simple, plus pratique et qui répond aux besoins des habitants. En moins de deux clics, les visiteurs peuvent retrouver les dates de collecte pour les encombrants ou les déchets verts, l'emplacement des colonnes à verre et les bornes textiles les plus proches, vérifier dans quelle poubelle mettre son déchet... Des formulaires en ligne accessibles via la page d'accueil permettent aux habitants d'envoyer leur demande directement auprès des services concernés.

Pour l'année 2013, le site du SIOM a comptabilisé

43 895 visiteurs uniques. S'agissant des formulaires en ligne, en 6 mois (juillet à décembre), le SIOM a reçu 953 demandes émanant directement de la rubrique « contactez le SIOM » et **211 demandes** d'ajout de type de déchet via la rubrique « comment trier ».





BILAN DES SERVICES SUPPORTS

REFONTE DES OUTILS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION

Avec la formalisation de la charte graphique réalisée en 2012, le service communication du SIOM a resserré sa gamme des supports et

procédé à la refonte des outils de sensibilisation et communication.

SUPPORTS	CIBLES	FONCTION	FORMAT	MODE DE DISTRIBUTION
	BILAN D'ACTIVITÉ Elus + services	Bilan annuel global	A4	Diffusé lors du comité syndical de septembre. Des exemplaires sont envoyés au Maire de chaque commune.
	DÉPLIANT UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE Tous publics	Décrit les modes de fonctionnement de l'usine	A5	Distribution lors des visites d'usine et sur demande.
	DISQUE MÉMO-TRI Tous publics	Véritable pense-bête pour les consignes de tri « basiques ».	14 cm de diamètre	Distribution lors événements, opérations, actions diverses.
	AUTOCOLLANT Tous publics	Rappel les consignes de tri	21 x 15 cm	Distribution sur demande et lors d'opérations diverses.
	DÉPLIANT DÉCHÈTERIE Usagers	Pour tout savoir sur la déchèterie du SIOM	A5 (format fermé)	Distribution lors événements, opérations, actions diverses.
	SAC DE PRÉ-COLLECTE VERRE Tous publics	Facilite le geste de tri des bouteilles et pots en verre qu'il faut déposer, en apport volontaire, dans une colonne dédiée.	Contenance jusqu'à 9 bouteilles	Distribution sur demande et lors d'opérations diverses
	SAC DE PRÉ-COLLECTE TRI Tous publics	Facilite le geste de tri.		Distribution sur demande et lors d'opérations diverses
	SAC CABAS Tous publics	Produit de substitution aux sacs plastiques distribués dans les supermarchés.		Distribution sur demande et lors d'opérations diverses

LE LABEL ECOLE DURABLE

▲ QU'EST-CE QUE C'EST ?

- ▲ **Un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation** des écoles primaires créé par le SIOM en 2009 en partenariat avec l'Education nationale.
- ▲ **Chaque école est suivie pendant 3 ans.**
- ▲ **En fin d'année, une vérification du contenu des poubelles jaune** permet de constater si les erreurs de tri diminuent.

▲ QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES ?

▲ 1^{ère} année - Tritou de Bronze :

- > Animations sur le tri sélectif et le devenir des déchets avec remise d'un livret pédagogique et dotation de poubelles.
- > Animation sur la prévention des déchets : « dégoûté des goûters »
- > Caractérisation afin de comptabiliser les erreurs trouvées dans les bacs.
- > Une liste est dressée afin de réduire le nombre d'erreurs d'année en année.
- > Remise du Tritou de bronze lors d'un goûter et remise d'un cadeau pour l'école.

▲ 2^{ème} année - Tritou d'Argent :

- > Mise en place du tri des déchets organiques par le biais d'un lombricomposteur. Le lombricomposteur va de classe en classe tous les 15 jours accompagné d'une animation d'une durée d'une heure.

- > Programmation d'un spectacle.
- > Visite de la compostière pour les classes de CE2/CM1/CM2.
- > Réalisation d'une caractérisation avec pour objectif l'obtention d'un taux de refus inférieur à celui du niveau 1.
- > Remise du Tritou d'argent et remise d'un cadeau pour l'école.

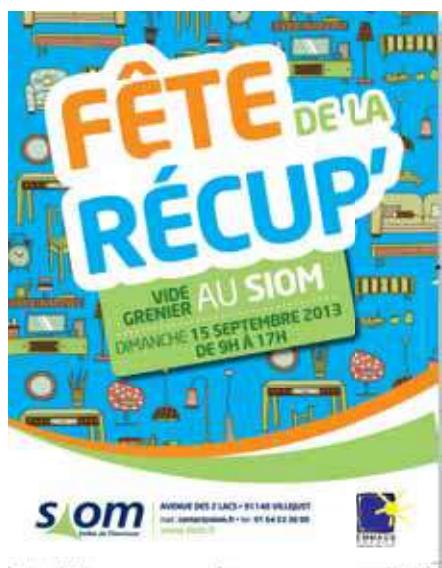
▲ 3^{ème} année - Tritou d'Or :

- > Animation sur la prévention des déchets : gestes à adopter au moment de l'acte d'achat et à la maison.
- > Mise en place du tri des piles.
- > Visite de l'usine d'incinération du SIOM pour les CM1/CM2.
- > Animation-jeu validant les connaissances acquises depuis 3 ans.
- > Caractérisation des poubelles de tri.
- > Réalisation d'une exposition, d'un spectacle, ou d'une oeuvre artistique sur le thème du développement durable qui sera exposée à la fête de fin d'année.
- > Remise du Tritou d'or et organisation d'une sortie.

Depuis 2009, sur les 55 écoles du territoire, **25** ont bénéficié de ce programme soit **6 210 élèves**. Pour l'année scolaire 2012-2013, le nombre de participant était de 14 écoles (dont 5 nouvellement intégrées) soit 1 510 élèves.



LA 3^{ÈME} ÉDITION DE LA « FÊTE DE LA RÉCUP' »



Dimanche 15 septembre 2013, journée du Patrimoine, le SIOM a accueilli 2 500 visiteurs qui ont pu flâner et/ou acheter les nombreux objets proposés par 80 exposants. A cette occasion, plus de 500 personnes ont visité les nouvelles installations de l'unité de valorisation énergétique.

Au-delà du vide-grenier, le SIOM a organisé différentes animations sur la thématique du réemploi et de la réduction des déchets : des stands de création de bijoux à partir d'objets récupérés, un atelier de réparation de vélos, des ateliers ludiques et spectacles pour enfants, une exposition artistique,....

A l'issue de la journée, les exposants avaient la possibilité de donner les objets non vendus à Emmaüs, partenaire de l'évènement.



BILAN DES SERVICES SUPPORTS

SENSIBILISATION À LA BONNE GESTION DES DÉCHETS

La sensibilisation passe par la publication d'articles et d'annonces dans les magazines et bulletins municipaux rappelant principalement les consignes de tri. Ainsi, pour l'année 2013, le SIOM a comptabilisé 67 articles et 20 insertions publicitaires.

Mais l'axe principal de sensibilisation passe par le contact direct auprès des habitants et

des personnes relais. Le SIOM poursuit donc ses actions de sensibilisation en porte à porte auprès des habitants et plus particulièrement dans les résidences d'habitat collectif ou encore à l'occasion d'évènements et d'opérations ponctuelles. Ainsi, en 2013, **1 300 personnes** ont été sensibilisées en face à face dont **300 foyers** de Palaiseau et Longjumeau (sans compter les 2 500 visiteurs du vide-grenier).

REPRISE DES VISITES DU SITE DE VILLEJUST

En raison des travaux menés sur l'usine d'incinération, les visites de la nouvelle unité de valorisation énergétique n'ont pu reprendre qu'à compter du 15 septembre 2013. Ainsi, en 4 mois, le SIOM a accueilli **770 personnes** pour

la visite de ses installations (hors élèves du dispositif Ecole Durable). En 2013, le parcours a été réétudié de façon à favoriser les échanges et à permettre l'accès à des points de vue plus « visuels » tel que la salle de commande.



6.2 Le programme local de prévention des déchets

Le SIOM est engagé depuis 2012, avec ses partenaires, dans le Programme Local de Prévention des déchets ayant pour objectif de **réduire la production de déchets de 7,5% soit de 34 kg par habitant d'ici 2016.**

L'ensemble des déchets sont concernés par ce programme : les ordures ménagères (bac grenat), les emballages (bac jaune), le verre, les végétaux et les encombrants (hors déchèterie et centres techniques municipaux).

Pour atteindre l'objectif, un programme d'actions ambitieux a été défini suite au diagnostic territorial mené en 2012 et à la signature de l'accord-cadre avec l'ADEME le 28 novembre 2011.

Les différentes actions de prévention des déchets sont classées par thématiques :

▲ **Evitemen**t des déchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction du papier, ...

▲ **Détournement des déchets** : compostage/ lombricompostage, poules (opération pilote au SIOM)

▲ **Réemploi** : bornes textiles, ressourcerie, ...

▲ **Réduction de la nocivité des déchets** : jardin modèle, réduction des piles.

▲ **Communication** : sensibilisation et école durable.

En 2013, les efforts ont essentiellement portés sur 3 actions : la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage et le lombricompostage et le réemploi.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

▲ CIBLE : LES CANTINES SCOLAIRES

5 établissements sont accompagnés depuis la rentrée 2013 afin de réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines avec une démarche projet (groupe pilote, diagnostic, mesures, actions, bilan)

Cette opération touche plus de **1000 élèves**.

▲ CIBLE : LES PARTICULIERS

10 animations ont été réalisées en 2013 avec 2 cours de cuisine, 2 « curry-légumes » et 6 animations en supermarchés. Au total environ **600 personnes** ont été sensibilisées.

LE COMPOSTAGE ET LE LOMBRICOMPSTAGE

L'acquisition d'un composteur passe obligatoirement par une formation qui se déroule dans les communes ou au SIOM. Depuis septembre 2013, à l'issue de la formation, les habitants repartent avec leurs composteurs ou lombricomposteurs contre une contribution financière (15 à 20 €).

Entre juillet et décembre 2013 : 233 composteurs et 71 lombricomposteurs ont été distribués, totalisant ainsi **350 personnes formées**.





BILAN DES SERVICES SUPPORTS

LE RÉEMPLOI

- ▲ **Installation de bornes textiles:** L'installation de 10 bornes textiles supplémentaires a permis d'atteindre l'objectif fixé dans le programme pour 2013.
- ▲ **Appel à des intervenants / associations** proposant la fabrication de bijoux, sacs ou mobilier avec des objets récupérés pour animer des évènements tels que le vide-grenier du SIOM.



ECO-EXEMPLARITÉ DU SIOM

Le SIOM mène une opération pilote depuis juillet 2013 avec l'adoption de 3 poules et l'installation d'un poulailler dans les espaces verts des locaux administratifs. Un composteur est également présent.

Le personnel volontaire participe à cette opération avec chaque semaine un binôme en charge de l'ouverture du poulailler, de l'entretien, de l'alimentation des poules et de la récupération des œufs.

Ainsi, tout en détournant des déchets de cuisine (35 kg via les poules et 60 kg via le composteur), le SIOM s'approprie les gestes, et sensibilise ses visiteurs sur ces solutions atypiques de réduction des déchets.



▲ METTRE EN PLACE ET ANIMER UN RÉSEAU SUR LE TERRITOIRE...

Au-delà du programme d'actions, la réussite du projet se traduit par la création d'un réseau afin de démultiplier et pérenniser les actions. Pour cela, le SIOM :

- ▲ **Réalise des groupes de travail par thématiques :** le premier était consacré au compostage individuel et le second portait sur le broyage/paillage et le compostage collectif.
- ▲ **Réalise des formations de suivi :** 3 à 6 mois après les formations compostage/lombricompostage, les habitants sont invités à une réunion de suivi afin d'échanger sur leurs pratiques.
- ▲ **Entretient les échanges avec ces différents partenaires** (comité de pilotage, au quotidien par mail/téléphone, ...).

Le comité de pilotage qui a clôturé l'année 2013 a réuni une soixantaine de personnes.

6.3

Environnement, énergie, hygiène et sécurité

Le SIOM est engagé, depuis 2009, dans la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement (conforme à la norme ISO 14001) et depuis 2012 dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie (conforme à la norme ISO 50001). Il s'agit de démarches volontaires avec une forte implication de la Direction.

QUELLE EST LA STRATÉGIE DU SIOM ?

La stratégie du SIOM, en matière d'environnement et d'énergie, est annoncée dans la politique environnementale et énergétique.



QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ?

Il existe plusieurs systèmes de management, dont les exigences sont définies dans des normes internationales.

Le fonctionnement d'un système de management est décrit dans le schéma suivant. Il repose sur le principe de l'amélioration continue.





BILAN DES SERVICES SUPPORTS

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE ISO 14001



En octobre 2012, à l'issue d'un audit réalisé par AFNOR, le SIOM a renouvelé sa certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités (UIOM, déchèterie, collecte). Il prouve ainsi qu'il a su, depuis 2009, améliorer en continu son système de management de l'environnement et ses performances environnementales.

En novembre 2013, lors de l'audit de suivi, le réseau de chaleur a été intégré au système de management environnemental.

A travers cette certification, le SIOM démontre qu'il respecte les exigences légales et qu'il maîtrise les impacts de ses activités sur l'environnement.

Parmi les actions réalisées en 2013, l'installation d'une chaudière sur la ligne 1 et la modification du traitement de fumées ont permis de réduire la consommation d'eau de l'UVE de 7000 m³ par mois.

CERTIFICATION ÉNERGIE ISO 50001



En 2012, conscient de la nécessité de gérer efficacement l'énergie au quotidien et tandis que d'importants travaux sont mis en œuvre à l'UIOM, le SIOM s'est engagé dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie conforme à la norme ISO 50001.

Ce système a été certifié par AFNOR en juin 2013.

L'objectif est double :

- ▲ **augmenter fortement le niveau de valorisation de l'énergie produite** par l'incinération des déchets,

▲ **réduire les consommations d'énergie** nécessaire au fonctionnement des process et activités.

Le système de management de l'énergie, répondant aux exigences de la norme ISO 50001, permet au SIOM de disposer d'une organisation et de méthodes lui assurant de poursuivre en continu cette amélioration en termes de performance énergétique, réduction des consommations et donc préservation des ressources naturelles.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Le SIOM attache également beaucoup d'importance à la préservation de la santé de ses agents et à la prévention des risques sécurité et des risques professionnels.

La formation est un élément essentiel de la prévention. Des formations ont ainsi été réalisées sur le sauvetage secourisme au travail, le port des équipements de protection individuels et les risques routiers.

Des exercices d'évacuation et des tests sur la mise en œuvre des procédures d'urgence ont également eu lieu.

En outre, afin de contrôler les conditions d'application des règles hygiène et sécurité et de proposer des mesures visant à améliorer l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels, une visite de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) a lieu tous les 18 mois. Les remarques et propositions d'amélioration sont intégrées dans le programme de prévention.

La dernière visite a eu lieu en juillet 2013.

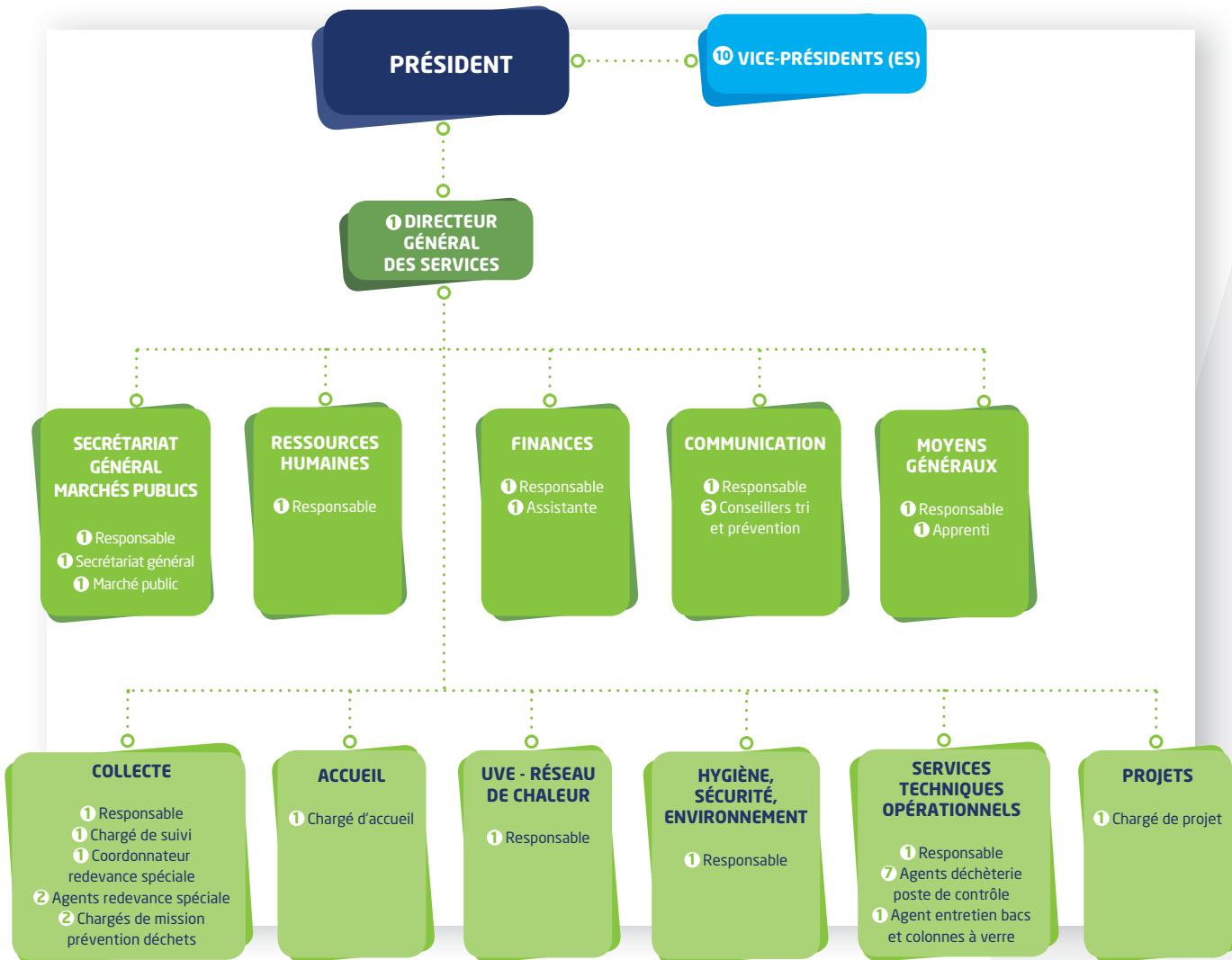
6.4 Ressources humaines

ORGANISATION GÉNÉRALE DU SIOM

En 2013, deux ingénieurs et un technicien ont été nommés suite à la réussite aux concours. Deux agents en CDD ont intégrés la fonction publique territoriale.

Deux adjoints administratif 2^{ème} classe ont réussi l'examen et sont passés 1^{ère} classe.

Au 31 décembre 2013, le SIOM compte 32 postes permanents et 1 en apprentissage répartis entre les services administratifs et techniques.





6.5 Marchés publics

RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS 2013

SERVICE

SERVICE - DIVERS					
Date attribution	Procédure	Objet	Désignation	Attributaire	Montant maximum (Euros HT)
23/10/2013	Proc. Adapt.	Formations de réduction du gaspillage alimentaire des habitants du territoire du siom: coaching de consommation dans les grandes et moyennes surfaces et ateliers cuisine	Lot 1 : coaching de consommation et animation dans la grande et moyenne surface	E-graine 78190	10 000
23/10/2013	Proc. Adapt.	Formations de réduction du gaspillage alimentaire des habitants du territoire du siom: coaching de consommation dans les grandes et moyennes surfaces et ateliers cuisine	Lot 2 : cours de cuisine	La Coccinelle à 7 points 91440	7 000
		Formations de réduction du gaspillage alimentaire des habitants du territoire du siom: coaching de consommation dans les grandes et moyennes surfaces et ateliers cuisine	Lot 3 : animations de cuisine	La Coccinelle à 7 points 91440	3 000
23/10/2013	Proc. Adapt.	Nettoyage par aspiration des cuves des colonnes semi enterrées à verre du siom de la vallée de chevreuse	Marché unique		15 000
		Prestations d'impression et de livraison d'outils de communication pour le siom de la vallée de chevreuse	Lot unique	TIMEDIAN COMELLI 91140	4 500
23/10/2013	Proc. Adapt.	Formations relatives à la gestion des biodechets et l'animation du reseau des guides composteurs pour les habitants et les agents techniques des communes du territoire du siom	Lot unique	La Coccinelle à 7 points 91440	54 000
		Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques ménagers sur le territoire du siom de la vallée de chevreuse	Lot unique	TRIADIS SERVICES 91150	120 000
27/12/2013	Proc. Adapt.	Assurance des risques statutaires des agents titulaires Du siom de la vallee de chevreuse	Lot 1	SMACL 79000	14 430
		L'entretien des installations de chauffage, vmc et climatisation des batiments du siom de la vallee de chevreuse	Lot 1	AFATEK 91160	19 920
07/06/2013	Proc. Adapt.	Assurance dommages aux biens et risques annexes du siom de la vallée de chevreuse	Marché unique	SMACL Assurance 79000	5 320
		Formation professionnelle continue et ponctuelle des agents du siom de la vallée de chevreuse	Lot 1 : Prévention, hygiène, sécurité, secourisme	ADAPSA 92340	20 000
01/03/2013	Proc. Adapt.	Formation professionnelle continue et ponctuelle des agents du siom de la vallée de chevreuse	Lot 2 : Techniques et outils de communication	MEDIABOX 75008	20 000

SERVICE - DIVERS					
Date attribution	Procédure	Objet	Désignation	Attributaire	Montant maximum (Euros HT)
01/03/2013	Proc. Adapt.	Formation professionnelle continue et ponctuelle des agents du siom de la vallée de chevreuse	Lot 4 : Bureautique et web	MONDIAL FORMATION 75009	20 000
16/04/2013	Proc. Adapt.	La fourniture de prestations de services juridiques pour le siom de la vallée de chevreuse :conseil et représentation en justice	Lot 1: Droit de la fonction publique	SCP Claisse et Associés 75008	10 000
16/04/2013	Proc. Adapt.	La fourniture de prestations de services juridiques pour le siom de la vallée de chevreuse :conseil et représentation en justice			
16/04/2013	Proc. Adapt.	La fourniture de prestations de services juridiques pour le siom de la vallée de chevreuse :conseil et représentation en justice	Lot 2: Droit public économique	SCP Claisse et Associés 75008	15 000
11/04/2013	Proc. Adapt.	L'assistance technique du siom de la vallée de chevreuse dans le domaine informatique	Lot unique		
27/06/2013	Proc. Adapt.	Accompagnement du siom de la vallée de chevreuse dans ses démarches de certification	Marché unique	GSA SYSTEMES 94230	46 200
04/02/2013	Proc. Adapt.	L'entretien des barrières, rideaux du local ressourcerie et portails du siom de la vallee de chevreuse	Marché unique		
13/09/2013	Proc. Adapt.	Entretien des ponts bacules et des systemes informatiques lies au pesage du siom de la vallee de chevreuse	Marché unique	ADEMI PESAGE 49280	13 230
20/12/2013	Proc. Adapt.	Réalisation d'audits de certification iso 14001 et iso 50001 au siom de la vallée de chevreuse	Marché unique		

SERVICE - 15 000 EUR HT À 89 999 EUR HT					
Date attribution	Procédure	Objet	Désignation	Attributaire	Montant maximum (Euros HT)
04/02/2013	Proc. Adapt.	Entretien des installations d'assainissement du site du siom de la vallée de chevreuse	Lot unique	ORTEC 91160	13 1448
27/12/2013	Proc. Adapt.	La fourniture et la maintenance de systemes d'identification embarques et puces electroniques dans le cadre de la redevance speciale	Lot unique	TERCOL 78530	65 900
12/06/2013	Proc. Adapt.	Mission de contrôle des performances garanties relatives aux travaux d'optimisation energetique de l'uion de villejust			



BILAN DES SERVICES SUPPORTS

SERVICE - 200 000 EUR HT ET PLUS					
Date attribution	Procédure	Objet	Désignation	Attributaire	Montant (Euros HT)
20/03/2013	AO Ouvert	Enlèvement, transport et traitement temporaires des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères de l'usine d'incinération de villejust	Marché unique	SECHE 53811	293 400
17/10/2013	AO Ouvert	Tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire Du siom de la vallée de chevreuse	Marché unique	PAPREC ILE DE FRANCE 93120	453 200
17/10/2013	AO Ouvert	L'enlevement, le transport et le traitement des residus d'epuration des fumees d'incineration d'ordures ;menageres de l'usine d'incineration de villejust	Marché unique		MINERAL PLUS GmbH 45966 2 904 000

FOURNITURE - DIVERS					
Date attribution	Procédure	Objet	Désignation	Attributaire	Montant (Euros HT)
27/06/2013	Proc. Adapt.	Fourniture et livraison de sacs de pre-collecte pour le siom de la vallée de chevreuse	Lot unique	PLAST UP 43620	25 000
31/05/2013	Proc. Adapt.	L'approvisionnement du siom de la vallee de chevreuse en fournitures de bureau	Marché unique	LYRECO 59584	20 000
09/10/2013	Proc. Adapt.	Fourniture et livraison de badges d'accès aux dechetteries du siom de la vallee de chevreuse	Marché unique		NET INFORMATIQUE SERVICES 13420 16 000
03/10/2013	Proc. Adapt.	Fourniture et livraison de composteurs individuels, de bio-seaux et de pieces detachees pour le siom de la vallée de chevreuse	Lot unique	QUADRIA 33127	36500
21/10/2013	Proc. Adapt.	La fourniture d'une solution logicielle de gestion des matériels, contrats et facturation dans le cadre de la redevance spéciale pour le siom de la vallée de chevreuse	Lot unique		TRADIM 75009 1 570

FOURNITURE - 15 000 EUR HT À 89 999 EUR HT					
Date attribution	Procédure	Objet	Désignation	Attributaire	Montant (Euros HT)
05/02/2013	Proc. Adapt.	Fourniture et livraison d'un compacteur mobile à rouleau pour le siom de la vallée de chevreuse	Lot unique	SOLEN 28170	83 900

6.6 Le SIOM de demain

ANNÉE 2014 : première année d'exploitation complète de la nouvelle unité de valorisation énergétique et donc une performance énergétique de plus de 85%.

▲ CRÉATION D'UNE 2^{ÈME} DÉCHÈTERIE-RESSOURCERIE

Le rayon d'attraction d'une ressourcerie est de l'ordre de 7 km. En zone urbaine, ce rayon est conditionné par la durée maximum du trajet, au-delà de 15 à 20 minutes, les usagers ne se déplacent pas. Partant de ce constat et des chiffres de fréquentation croissants de la

seule déchèterie du territoire, le SIOM envisage d'offrir un nouveau service de proximité aux habitants avec la création d'une déchèterie-ressourcerie sur le Plateau de Saclay.

▲ POURSUITE DU PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

2014 est l'année européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SIOM et ses partenaires mettront l'accent sur cette thématique, en poursuivant notamment les actions de 2013 (séances de coaching dans les grandes et moyennes surfaces, cours de cuisine anti-gaspillage et évènements culinaires type « disco-soupes »).

2014, sera également l'année de mise en place du compostage collectif, de l'opération de broyage, du lancement d'une opération pilote sur les couches lavables dans une crèche privé d'Igny (My Baby crèche) et l'opération poules.

▲ CRÉATION D'UN ESPACE PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre de ses missions pour sensibiliser au tri et à la réduction des déchets, le SIOM souhaite transformer un bâtiment existant en espace pédagogique (avec, outre le travail sur le bâtiment, une vraie réflexion sur la « scénographie »).

Cet espace serait ainsi dédié à l'accueil des jeunes et des moins jeunes et servirait également de lieu d'accueil pour les visiteurs institutionnels et de lieu de réception.

▲ DÉPLOIEMENT DE BORNES ENTERRÉES POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS EN HABITAT COLLECTIF (EMBALLAGES ET ORDURES MÉNAGÈRES)

Annexe 1 Glossaire

APPORT VOLONTAIRE	mode d'organisation d'une collecte dans lequel un "contenant de collecte" est mis à la disposition du public.
COMPOST	mélange de matières organiques et végétales utilisé comme engrais.
DASRI	déchets d'activité de soins à risques infectieux.
DÉCHET	tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son propriétaire destine à l'abandon.
DEEE	déchet d'équipement électrique et électronique.
DÉCHETS MÉNAGERS	déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants), déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, journaux), déchets végétaux, etc.
DÉCHET DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	déchet polluant ou toxique pour lequel un traitement spécifique est nécessaire (batteries, peintures, solvants, etc.).
DSP	délégation de service public.
EMB	emballage.
EPI	équipement de protection individuelle.
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
GNV	gaz naturel pour véhicules.
MÂCHEFERS	résidus incombustibles issus de l'incinération des ordures ménagères.
OMR	ordures ménagères résiduelles.
PEHD	le polyéthylène haute densité est un plastique, utilisé par exemple pour produire des caisses de plastiques hautement résistantes, des emballages de produits détergents ou de lait.
PET	le polyéthylène téréphthalate est un plastique. Il s'agit d'un pétrole raffiné (exemple : la bouteille d'eau minérale est en PET).
UVE	Unité de Valorisation Énergétique du SIOM de la Vallée de Chevreuse.
SME	système de management de l'environnement.
REFIOM	résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(En application du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000)

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SIOM ET TONNAGES TRAITÉS

1 CENTRE D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Usine d'incinération	Capacité de l'arrêté d'exploitation	Capacité technique	Quantités incinérées
Villejust	110 000 t	105 000 t	75 254 t

1 DÉCHÈTERIE

Déchèterie	Quantités réceptionnées
Villejust	7 226 t

UNITÉS PRIVÉES UTILISÉES PAR SIOM ET TONNAGES TRAITÉS

Déchets	Installations de traitement	Prestataires
Ordures ménagères + encombrants + déchets industriels banals	Usine d'Incineration d'Ordures Ménagères (Villejust - 91)	Usine SIOM exploitée par GENERIS
Emballages ménagers, journaux et magazines	Centre de tri (Limeil Brevannes - 94)	SITA
Verre	Centre de tri (Limeil Brevannes - 94)	SITA
Déchets végétaux	Plate-forme de compostage (Limours - 91)	ZYMOVERT
Ferraille	Installation de traitement (Magny-les-Hameaux - 78)	GIRON
Encombrants Ménagers / Gravats	Plate-forme de tri (Buc - 78)	NICOLLIN
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Centre de regroupement / traitement	TRIADIS
DEEE	Centre de regroupement - CFF / REVIVAL - ECO PHU (Athis Mons - 91)	ECO-SYSTEMES
Textiles	LE RELAIS, ECOTEXTILES, VETECO, RECYTEXTILE, TISSECO	

INDICATEURS TECHNIQUES

Nombre communes	17							
Nombre habitants	174 569							
Tonnages collectés (en tonnes)	Ordures ménagères 44 494	Végétaux 12 895	Encombrants 4 400	Emballages ménagers - Papier 7 163	Verre 3 520	Textiles 682		
Fréquence collecte ou quantité contenant	(C2 à C4)	(C0,5)	(C0,25 / C0,5)	(C1)	(277 colonnes)	(69 bornes)		
Tonnages collectés à la déchèterie de Villejust + CTM	Encombrants 3 020	Gravats 2 737	Incinérables 2 015	Végétaux 3 219	DDS 208	DEEE 347	Piles 5	Ferrailles/ Capsules Nespresso/ cartouches encre/bois 911
Redevance spéciale	Nombre de conventions RS	RS : Volume (en m³) collectés en 2013						
	Au 31/12/13 : 891 conventions signées	4 883 tonnes d'ordures ménagères et 704 tonnes d'emballages						
Tonnages incinérés	75 254	17 566 tonnes de Mâchefers dont 792 tonnes de ferreux et 82 tonnes de non-ferreux		2 700 tonnes de REFIOM				

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets	marchés publics
Modalités d'établissement de la Redevance spéciale	régie
Montant annuel global des dépenses des services	
Charges de structure	2 280 017 €
Charges de communication	350 079 €
Prévention	167 267 €
Pré-collecte et collecte	11 629 536 €
Transfert et transport	209 434 €
Traitements	11 214 530 €
Total	25 850 863 €
Modalités de financement des services	
TEOM	20 820 229 €
Participations budgétaires	362 785 €
Redevance spéciale	576 781 €
Total	21 759 795 €

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES	
BUDGET M14 "public" (TTC)	
OTUS SNC	10 782 326,00 €
ONYX GENERIS	3 312 238,71 €
SITA ILE DE FRANCE	1 135 466,98 €
ZYMOVERT	496 683,43 €
VALORYELE	412 415,34 €
Total NICOLLIN	571 044,58 €
MEL	512 488,21 €
MINERAL PLUS	127 698,86 €
TRIADIS	167 549,46 €
BUDGET M4 "privé" (HT)	
MEL	228 423,75 €
ONYX GENERIS	1 692 115,67 €
VALORYELE	208 436,21 €
ONYX GENERIS	255 512,19 €

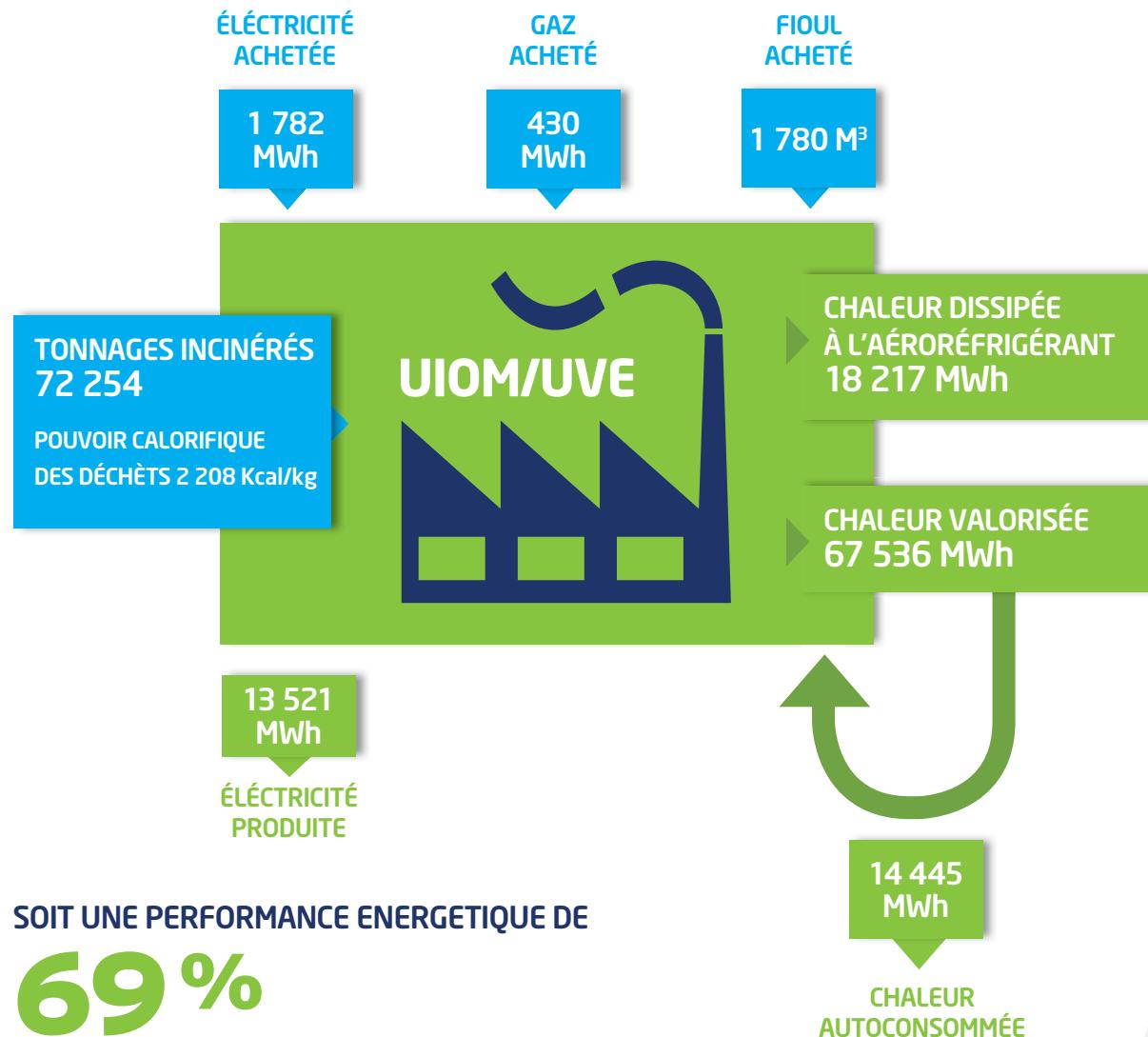
MONTANTS DÉTAILLÉS DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGRÉÉS RÉSULTANT DE L'ABANDON DES EMBALLAGES	
ECO EMBALLAGES	1 188 746,51 €
ECO FOLIO	79 770,57 €
ECO TLC	2 903,00 €
OCAD3E	25 178,04 €
ADEME : subvention PLP	129 946,00 €
Total	1 426 544,12 €

MONTANTS DÉTAILLÉS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION	
Vente incinération	2 039 290,00 €
Vente de chaleur	1 595 868,00 €
Vente d'électricité	409 128,00 €
Vente de produits résiduels	733 598,00 €
Total	4 777 884,00 €

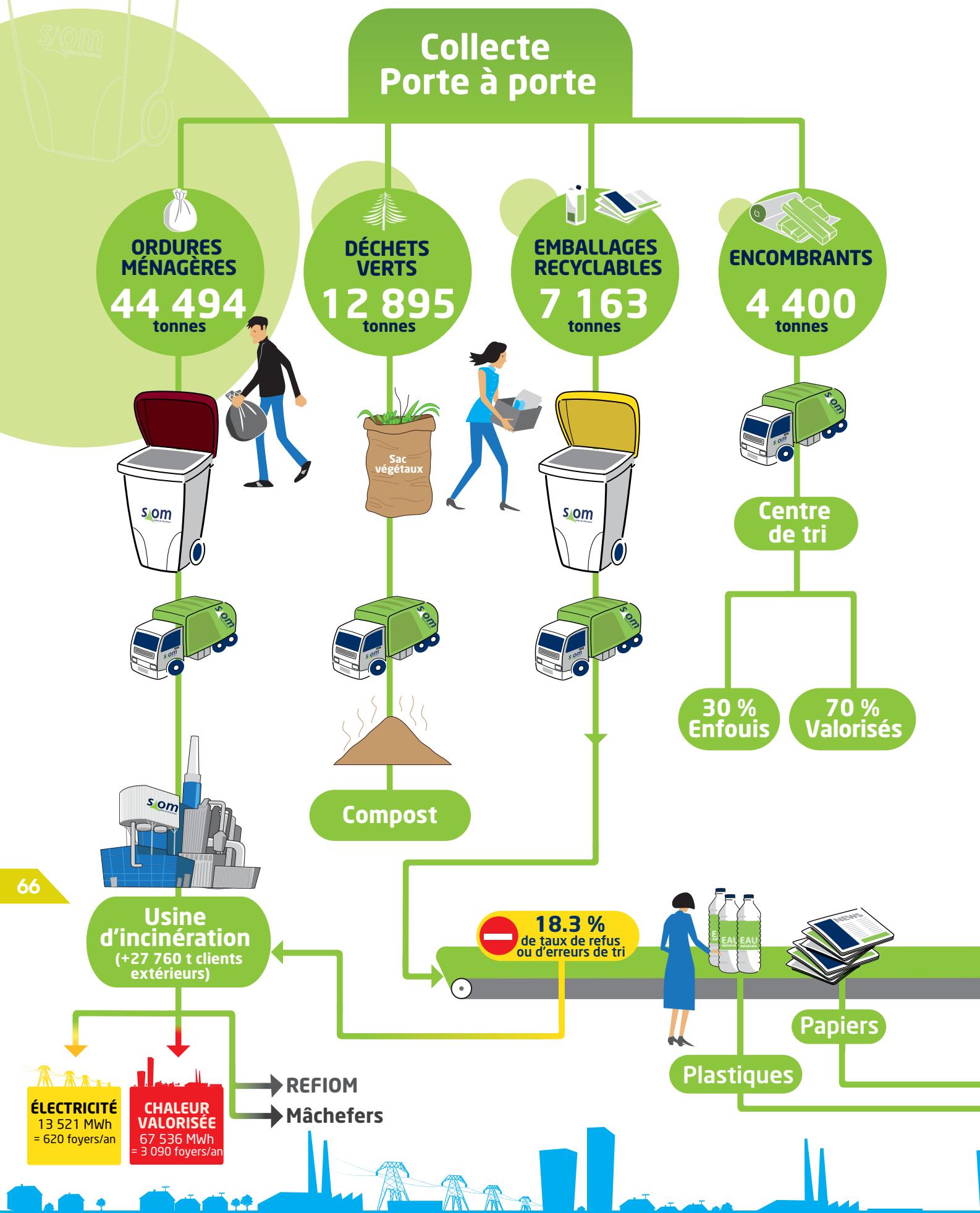
Montants des recettes : Droit d'accès à la déchèterie (SIRM)	407 960,00 €
---	---------------------

INDICATEURS VALORISATION ENERGETIQUE

N.B : L'année 2013 étant une année d'exploitation partielle en raison des travaux, les chiffres indiqués ci-dessous portent sur la période de mai à décembre 2013.



Cycle de gestion des déchets



du SIOM par type de collecte



Collecte Apport volontaire



VERRE
3 520
tonnes



277
colonnes
à verre

Le verre
se recycle
à l'infini



TEXTILES
682
tonnes



69
bornes textile

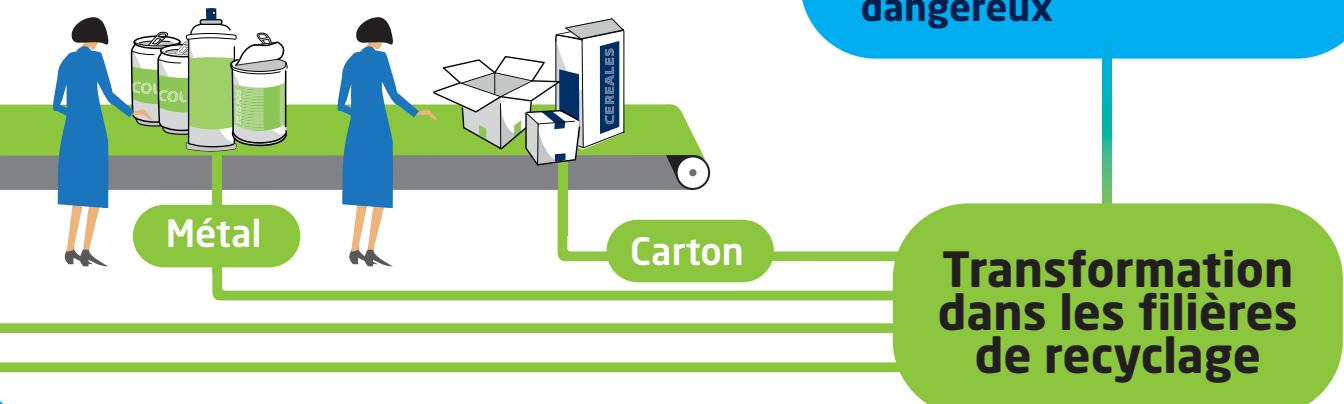
Triés pour
être vendus
à petit prix
et/ou
recyclés



Métal



Carton



DÉCHÈTERIE ET CTM
12 462
tonnes

- Gravats **2 737** tonnes
- Végétaux **3 219** tonnes
- Encombrants **3 020** tonnes
- Incinérables **2 015** tonnes
- Piles, capsules Nespresso, ferraille, cartouches d'encre, bois **916** tonnes
- DEEE et déchets dangereux **555** tonnes

Transformation
dans les filières
de recyclage



SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Chemin départemental 118
91 978 - COURTABOEUF - cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 ou com@siom.fr

www.siom.fr

